



Mondial-2022 : l'équipe nationale de football d'Australie interpelle le Qatar sur l'organisation

SOMMAIRE

- 2 **Sommaire**
- 3 **Editorial**
- 4 **En #bref et en #brèves**
- 5 **Ecole inclusive, mixité sociale, uniforme, innovation pédagogique...**
- 6 **Orientation, prévention, désengagement, santé**
- 8 **Voie professionnelle : Les Régions de France demandent une négociation en direct avec l'Etat**
- 9 **SNU Les participants de moins en moins informés via leur établissement scolaire (INJEP)**
- 10 **Ecole inclusive Handicap à l'école, "une inclusion au rabais" selon le SNALC**
- 11 **L'INSHEA, l'Institut de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés change de nom et déménage**
- 12 **Réseaux sociaux : dépendance et addiction**
- 14 **Société :**
La Chine, le Xinjiang et la répression des Ouïghours
- 18 **Personnalité inspirante, le portrait du mois :**
Emma WATSON
- 19 **NeujPro comment les élus voient les jeunes (J. Dumont)**
- 20 **Comment adapter l'engagement aux jeunes d'aujourd'hui ? (sondage OpinionWay)**
- 22 **Actualités de la marine nationale**
- 23 **Insertion pro: la Marine recrute dans les métiers de l'énergie nucléaire**
- 26 **La Marine recrute**
Graduate program et officier sous-contrat !
- 27 **L'actu écolo**
- 29 **Écologie et environnement : Total Énergies au coeur de scandales à répétition,**
- 32 **25 novembre : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**
- 36 **La chronique des faits internationaux**



« D.E.M.A.II.N. » est une publication des Editions .P.I.C.U.R.E.

Directeur de publications : P. TOUZEAU-MENONI - ont participé à ce numéro :

Elodie THEME - TOUTEDUC - C.TOUZEAU-MENONI - S. CHAMFORT - A. NIHILO

et la contribution de la Marine Nationale, l'INSHEA

Régie et montage partenarial Inter@Connecté: Communication spécialisée sur le segment des 0-25 ans scolarisés

Mél: philippe.TM@editions-epicure.fr - Mobile : 07 81 98 56 48 - BP 50512 06801 CAGNES SUR MER

Dépôt légal : à parution Novembre 2022 ISSN 2649-1516

Conception graphique : Dwd - Contact : cedric@dwd.fr

Photo couverture :

Trop peu, trop tard ? Pris "à blanc", le dispositif mis en place pour préparer la réforme de la voie professionnelle est plutôt intéressant. Il est vrai que le rapport entre les "périodes de formation en milieu professionnel" et l'enseignement donné au lycée mérite d'être interrogé.

En faut-il plus ? en faut-il moins ? pour quoi faire ? dans quelle mesure et à quelles conditions l'entreprise peut-elle être formatrice ? quels liens avec les enseignants ? quelle validation ? quelles gratifications ? Autant de questions qui vaudraient d'ailleurs aussi pour les CFA. De même sur le décrochage.

Beaucoup d'élèves arrivent très jeunes dans ces lycées, après une (très) mauvaise expérience scolaire, comment les réconcilier avec l'école ? Ce que les PLP savent plutôt bien faire avec ces gamins, faudrait-il "l'exporter" en collège ? Comment ? Et à l'inverse, comment soutenir ceux de ces lycéens qui souhaitent poursuivre des études ? Le bac en trois ans était-il une erreur ? Et pour ceux qui préfèrent une insertion professionnelle rapide, est-ce encore le rôle du lycée que de les accompagner au-delà de leur scolarité ?

Toutes ces questions sont légitimes. Elles auraient gagné à être posées avant que les réponses ne soient données. Elles ne sont, en réalité, légitimes que si les réponses ne sont pas d'avance connues. Or la composition des groupes de travail incite à un procès d'intention. Ne sont-ils pas là pour contourner la difficulté, pour convaincre doucement là où les discours empreints de lyrisme du président ont échoués ? Une composition à partir du CSE (Conseil supérieur de l'éducation) aurait permis à la ministre déléguée d'éviter ce soupçon.

Et surtout, comment a-t-il pu se mettre à dos la quasi totalité du corps enseignant avec deux propositions, la co-intervention et le chef d'oeuvre, qui auraient dû enthousiasmer ces pédagogues, qui pensent spontanément "projet" et "interdisciplinarité" ? Que de maladresse, que d'impréparation !

D'où la demande, très forte, des syndicats : aucun nouveau projet sans une évaluation sérieuse de la TVP, la réforme antérieure. Le bilan dressé par Marc Foucauld donne quelques éléments qui méritent d'être pris en compte, mais qui sont très insuffisants. Il va falloir à Carole Grandjean beaucoup d'habileté



pour convaincre de sa bonne foi, et beaucoup d'humilité pour réussir une réforme qui est sans doute nécessaire, mais qui n'aura peut-être rien à voir avec les annonces présidentielles.

Alors que le Gouvernement pose des jalons pour une réforme en profondeur de la voie professionnelle, Georges Fotinos* invite les responsables à se tourner vers l'un des facteurs de succès de l'enseignement professionnel et technologique agricole, "le professeur d'éducation socioculturelle", qu'il considère comme "une voie de progrès à suivre pour les Lycées professionnels de l'Education nationale, à partir de 3 objectifs :

→ Education à l'environnement social et culturel . Cette éducation s'appuie sur des connaissances et des méthodes des sciences humaines et sociales

→ Education artistique. Cette éducation se développe à travers des pratiques individuelles et collectives, de l'analyse et de la fréquentation d'œuvre d'artistes, de projets intégrant le travail d'artistes.

→ Education à l'autonomie, la communication humaine et à la coopération. Cette éducation s'appuie sur l'acquisition de méthodes au développement personnel et collectif et se prolonge par un travail de soutien à l'organisation associative des publics en formation.

*ex-chargé d'Inspection générale et chargé de mission auprès du du président du Haut Comité éducation économie.

Bilan de la campagne Parcoursup 2022



La part des bacheliers qui, à l'issue de la campagne Parcoursup 2022 n'ont reçu que des réponses négatives, 2,4 % (soit 13 780 bacheliers sur 574 000, dont près de 9 500 bacheliers professionnels, sur près de 95 000) Au total, 173 400 néo-bacheliers ont accepté une place en licence, 16 000 en LAS (licence avec accès santé), 22 000 en PASS (parcours d'accès spécifique santé), 46 000 dans un IUT, 100 000 en BTS, 36 000 en CPGE, 21 000 en sanitaire et social, 18 000 dans une école d'ingénieurs, 13 000 dans une école de commerce, 24 000 dans une "autre formation". A noter que 11,5 % des bacheliers professionnels ayant accepté une proposition l'ont fait pour une place en licence (pour près de 15 % ayant reçu une proposition), 73 % pour une place en STS. [Lire la note complète](#)

Thème & calendrier 2022-23 de la 34^e édition de la Semaine de la presse et des médias dans l'École®

Elle aura lieu du **lundi 27 au samedi 1er avril 2023**, avec pour thème pour les 2 prochaines éditions « **L'info sur tous les fronts** ».

L'information libre, plurielle et indépendante est sous tension. Elle est désormais sur tous les fronts : celui de l'accès aux faits lors des conflits armés notamment, celui de la vérification des faits dans un contexte de guerres de l'information, celui de la liberté et de l'indépendance pour diffuser l'information au sein d'un système informationnel et celui concernant notre capacité à recevoir et comprendre les faits face à un flux de données informationnelles intense et dérégulé. À noter, les étapes clés de la SPME :



Du 7 novembre au 16 décembre 2022 : inscription des partenaires médias, institutionnels et associatifs

Du 5 janvier au 4 février 2023 : inscription des écoles et des établissements scolaires

Du 27 mars au 1er avril : Semaine de la presse et des médias dans l'École®

Bilan de la campagne Parcoursup 2022

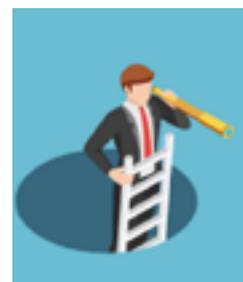
Les enseignants feront leur pré-rentrée le vendredi 1er septembre 2023, les élèves le lundi 4, les vacances de la Toussaint iront du 21 octobre au 6 novembre, les vacances de Noël du 23 décembre au 8 janvier, les vacances d'hiver du 17 février au 4 mars pour la zone A, du 24 février au 11 mars pour la zone B, du 10 février au 26 février pour la zone C. Les vacances de printemps, du 13 au 29 avril pour la zone A, du 20 avril au 6 mai pour la zone B, du 6 avril au 22 avril pour la zone C. Les classes vaqueront les 10 et 11 mai. Les vacances d'été débuteront le 6 juillet.

ZONE A	ZONE B	ZONE C
Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse	Alsace, Bourgogne, Île-de-France, Normandie, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse	Alsace, Bourgogne, Île-de-France, Normandie, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse

De nouveaux CAP et baccalauréats professionnels en perspectives

Pour les CAP, il envisage la création des spécialités "Agent accompagnant au grand âge", "Monteur en isolation thermique et acoustique", "Transports par câbles et remontées mécaniques", "peintre automobile" et "carrossier automobile", ainsi qu'une mention complémentaire "Aide à domicile"

Pour les baccalauréats professionnels, il envisage la création des spécialités "Transports par câbles et remontées mécaniques", "carrossier peintre automobile", "Travaux publics" ainsi que de la spécialité "Sommelier" du brevet professionnel et une mention complémentaire "Sommellerie".





L'audition, le 19 octobre 2022 de Pap Ndiaye par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale a été l'occasion pour le ministre de l'Éducation nationale de donner un certain nombre d'informations, parmi toutes celles qui étaient déjà connues, alors qu'il défendait les prévisions de la mission Enseignement scolaire du PLF 2023 Ecole inclusive, mixité sociale, uniforme, innovation pédagogique.

Handicap. Le ministre évoque "une embolie du système de prise en charge" des enfants en situation de handicap, il manque des places dans les IME (instituts médicaux-éducatifs), les enfants qui devraient y être scolarisés se retrouvent dans des ULIS qui sont à leur tour surchargées et dont certains élèves se retrouvent dans des classes ordinaires. Il faut "réfléchir globalement" à une question générale, qui ne peut être résolue par la seule création de postes.



Un travail "assez complexe" est actuellement en cours pour que les AESH qui accompagnent des enfants en situation de handicap sur les temps scolaire et périscolaire puissent être rémunéré.e.s sur un seul bulletin de salaire, les collectivités remboursant ensuite l'Éducation nationale pour leur quote-part.

"Une nouvelle instance" qui rassemble les représentants des collectivités permet au ministère de "travailler sur un ensemble de sujets d'intérêt commun", dont la question des AESH, mais aussi du bâti scolaire.

Uniforme. Interrogé sur la possibilité d'imposer aux élèves le port d'un uniforme, Pap Ndiaye fait remarquer que c'est déjà le cas dans les départements d'outre mer, et que rien ne s'oppose à ce qu'un établissement en métropole fasse ce choix. Une étude britannique montre que le port d'un uniforme peut renforcer le sentiment d'appartenance, mais n'a pas d'effet sur la réussite scolaire. "Je ne ferme pas la porte", ajoute le ministre qui attend toutefois "des éléments tangibles".

Mixité scolaire. "On pourrait demander plus" à l'enseignement privé sous contrat en termes de mixité scolaire, estime le ministre, qui fait état de courriers de chefs d'établissements privés qui sont "disposés à échanger" sur le sujet.

Culture. Le Pass Culture est un succès, affirme-t-il, faisant état d'une utilisation au mois de septembre supérieure à celle constatée de janvier à juin.

Innovation pédagogique. "Tous les projets pédagogiques bien construits seront financés", promet le ministre qui assure que les écoles et établissements ne seront pas mis en concurrence. Il indique que, depuis deux semaines, "plus de 600" dossiers ont été adressés à l'administration, "on va tutoyer les 1000 avant les vacances d'automne".

Lycées professionnel : Le PLF "ne retranscrit pas des orientations qui seront prises à l'issue de la phase de concertation", indique-t-il, sans préciser à quel moment pourraient intervenir des amendements au projet LF

Salaires : Les augmentations de salaires des enseignants représentent 635 M€ pour les quatre derniers mois de l'année 2023, soit près de 2 Mds€ en année pleine et elles devraient concerner les vingt premières années d'une carrière, "voire légèrement au-delà". Le salaire d'un enseignant qui aura 5 ou 6 ans d'ancienneté augmenterait de 13 à 14 %. Les enseignants en fin de carrière auront davantage accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle.

“Un phénomène s’est ajouté à celui du décrochage scolaire, celui qualifié de désengagement scolaire”, explique le CESE dans son Rapport annuel sur l’état de la France (RAEF) 2022 publié mercredi 12 octobre.

Dans sa contribution relevant de l’éducation (chapitre 8) où sont évoquées les sorties précoces du système scolaire, le Conseil économique social et environnemental indique que ce phénomène, qui se caractérise par “un manque de participation d’un élève aux activités proposées par l’enseignante et l’enseignant et/ou un faible niveau de communication de l’élève avec lui ou elle”, concerne “20 à 30 % des élèves (les plus touchés étant en zone d’éducation prioritaire ou en filière professionnelle) dont 40 % n’avaient pas été repérés en risque de décrochage”.



Pour étudier le phénomène du décrochage, est notamment utilisé l’indicateur “sorties précoces” qui mesure la proportion de jeunes de 18 à 24 ans qui ont le diplôme national du brevet, ou aucun diplôme, et qui ne poursuivent plus ni études ni formation sans être pour autant en emploi. En 2020, ce taux est de 9,9 % dans l’Union européenne et de 8 % pour la France, en baisse de 3,3 points depuis 2010. Il correspond à un total de près de 430 000 jeunes. Il est plus élevé pour les hommes (9,7 %) que pour les femmes (6,3 %), ce que le CESE explique “en partie par la différenciation genrée des rôles sociaux qui prépare davantage les filles à l’intériorisation des normes scolaires”, et “par une orientation vers des formations non choisies pour les élèves les plus en difficulté”, au sein desquels les garçons sont plus nombreux.

La France a donc déjà dépassé l’objectif fixé au niveau européen (9 % à l’horizon 2030) même si le phénomène du décrochage scolaire “est persistant” et que les effets de la crise sanitaire liée à la Covid-19 ne sont pas encore tous visibles, sachant que ses conséquences économiques, sociales et environnementales “sont préoccupantes” notamment dans le domaine scolaire.

Car si les mesures sanitaires prises pour protéger la population “ont eu un effet conjoncturel significatif sur les élèves les plus fragiles ou en difficulté avec l’institution scolaire”, la pandémie “a provoqué un phénomène inédit de perte de lien entre eux”, tout comme avec une partie des parents. En outre, “le port du masque de façon permanente a également constitué une difficulté signalée dans l’apprentissage et la relation aux enseignantes et enseignants, notamment pour les plus jeunes enfants scolarisés”, poursuit le CESE dans son rapport. Ainsi, jusqu’à 600 000 et peut-être 1 000 000 d’élèves ont pu être concernés pendant quelques semaines, et les conséquences à long terme sur l’assiduité et le parcours scolaire des jeunes “n’est à ce jour pas connu, en particulier pour les plus jeunes qui ont commencé leur scolarité pendant la crise sanitaire”.

Dès lors, “des effets multiples sont à craindre sur la scolarité mais aussi sur la santé physique et psychologique des enfants et des jeunes qui pourraient avoir des conséquences, à plus long terme sur la réussite de leur parcours et leur insertion professionnelle”.

Les acteurs éducatifs et les parents “regrettent le manque structurel des personnels médicaux et de santé” et évoquent une situation qui “rend difficile la prise en charge des nouveaux besoins en termes de santé physique ou psychologique liés à la crise sanitaire”, d’autant que “les problèmes de santé mentale chez les enfants et les adolescents préexistaient avant la crise sanitaire, touchant les jeunes femmes plus que les jeunes hommes”.

Le CESE formule par la suite des recommandations, estimant que les raisons du décrochage scolaire sont plurielles et que “d’autres pistes plus axées sur la prévention pourraient être explorées”. Par exemple, “mériterait d’être encouragée” une transformation des enseignements vers des matières et des pratiques tout aussi indispensables à l’acquisition de la connaissance et à l’accomplissement de soi (domaines artistiques, manuels, sportifs ou en lien avec la citoyenneté).

“La voie professionnelle a été trop délaissée par les ministres de l'Éducation nationale ces dernières années”, estiment les Régions de France dans un communiqué publié lundi 24 octobre à la suite de l'installation des groupes de travail pour la réforme des lycées professionnels.

Alors que la mise en oeuvre de la transformation de la voie professionnelle depuis 2019 “a épuisé les équipes” et qu'il “faudrait repartir d'une évaluation honnête et sérieuse de la réforme actuelle pour aboutir à des diagnostics partagés”, les Régions de France disent partager “les interrogations des représentants des personnels sur la durée trop courte de la concertation”.

Si elles considèrent que “le développement des stages et leur gratification peuvent être positifs pour les jeunes”, en revanche cela “ne doit pas se faire au détriment des enseignements fondamentaux” qui “sont essentiels dans la formation des jeunes et ont une importance considérable pour lutter contre les inégalités”.

Surtout, elles constatent “une concurrence entre les lycées professionnels ruraux ou en zone prioritaire et les centres de formations d'apprentis, suite à la recentralisation de l'apprentissage issue de la loi du 5 septembre 2018, avec un effet de fragilisation du maillage territorial de formation”.

Est ainsi demandée une “négociation en direct État-Régions (..) au-delà des échanges” des groupes de travail et que leur soit confiée la maîtrise de la carte des formations initiales de la voie professionnelle, au lycée et en apprentissage afin de “pouvoir garantir que chaque territoire dispose bien des compétences nécessaires à son développement économique, et que chaque jeune soit en situation d'y trouver un emploi”.

Le communiqué des Régions de France [ici \(PDF\)](#)



- Dans leurs discussions avec les rectorats sur l'évolution de la carte des formations (le dernier mot revenant toutefois au recteur).
- Par leur soutien aux campus des métiers et des qualifications, qui bénéficient à 20% des élèves des lycées pro dans la perspective « bac -3 bac +3 ».
- Par leurs aides au premier équipement professionnel des lycéens : jusqu'à 300 € par jeune selon la formation suivie.
- Par leur investissement dans la lutte contre le décrochage, alors que les moyens techniques du ministère (la plate-forme RIO Suivi) sont aujourd'hui défaillants.

Ces sujets méritent du temps pour la concertation. A ce sujet, les Régions partagent les interrogations des représentants des personnels sur la durée trop courte de la concertation. La mise en oeuvre de la transformation de la voie professionnelle depuis 2019 a épuisé les équipes. Il faudrait repartir d'une évaluation honnête et sérieuse de la réforme actuelle pour aboutir à des diagnostics partagés, sinon rien ne sera possible.

Enfin une négociation en direct État-Régions est indispensable sur la carte des formations, au-delà des échanges qui auront lieu dans les groupes de travail de la concertation nationale.

29 000 jeunes ont participé aux séjours de cohésion de juin et juillet du Service national universel 2022 et l'INJEP propose l'analyse d'un échantillon dans sa note parue le 25 octobre.



L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire calcule que 33% des participants sont issus de familles relevant d'emploi dans les "corps en uniforme", ce qui est "un peu moins qu'en 2021 (40 %), mais cela reste élevé, les policiers, militaires et pompiers ne représentant que 2 % de la population en emploi. Ainsi en moyenne, les participants aux séjours de 2022 ont des profils assez proches de ceux des participants de l'année 2021, avec une sous-représentation des enfants d'ouvriers et une surreprésentation des enfants de cadres, d'artisans, de commerçants, et de chefs d'entreprise.

Contrairement à ceux de février et de juillet, les séjours de juin ont en revanche attiré moins de jeunes issus de voie professionnelle (6 % contre 21 % en juillet) ou des quartiers prioritaires de la politique de la ville (4 % contre 5 % en juillet), et moins de participants âgés de 17 ans (3 % en juin contre 21 % en juillet). La difficulté à faire participer les jeunes aux séjours de cohésion peut s'expliquer, selon l'INJEP, par le nombre de jeunes de la voie professionnelle qui sont "en stage ou en alternance en juin".



En outre, lors des séjours de juin et de juillet, 8 % des jeunes (4 % des garçons, 4 % des filles) déclarent que la participation au SNU leur a été imposée, dans la grande majorité des cas par leur famille, un chiffre proche des 10 % de non-volontaires observés en 2021. Volontaires pour la plupart, les participants sont encore 90 % à se déclarer plutôt ou tout à fait satisfaits, mais sont moins nombreux à être "très satisfaits" (40 % en 2022 versus 48 % en 2021).

Avec étonnement, les auteurs de l'étude soulignent que les participants déclarant des résultats scolaires "excellents" ou "bons" sont respectivement 46 % et 42 % à être très satisfaits, contre 27 % et 33 % de ceux ayant des résultats scolaires "pas très bons" ou "mauvais". A noter de plus que la part de "très satisfaits" est également plus élevée dans les centres situés en milieu rural et qui accueillent de petits effectifs.

Autre point, la part de l'école en tant que vecteur d'information sur le SNU "est en baisse depuis 2019", passant de 74 % des participants qui se déclaraient informés par leur établissement scolaire à seulement 55 % en 2022. A l'inverse, l'information via la famille, les groupes d'amis ou les réseaux sociaux augmente.

Si 76 % des participants de 2022 "sont enthousiastes à l'idée de s'engager dans une mission d'intérêt général (MIG), qui constitue la deuxième phase du SNU", ils ne sont plus que 32 % des participants qui se déclarent très enthousiastes, contre 35 % en 2021 et 40 % en 2019. Les souhaits de MIG s'orientent encore et surtout vers l'armée, la police et la gendarmerie, ainsi que les pompiers.

Les modules thématiques les plus intéressants d'après les participants "sont ceux relatifs à la défense, à la sécurité et à la résilience nationale (60 % des participants ont trouvé ces modules très intéressants), les activités physiques, sportives et de cohésion (49 %) et la découverte de l'engagement (47 %)" tandis que ceux en rapport avec la mobilité et au développement durable "ont le moins intéressé les participants (respectivement 21 % et 16 % de participants très intéressés)".

A l'image des retours d'expérience précédents "qui pointaient la fatigue en fin de séjour, liée à des plannings un volontaire sur deux estime que l'emploi du temps et l'organisation des journées sont à améliorer et plus de la moitié considèrent que les temps de pause sont insuffisants La note de l'INJEP [ici \(PDF\)](#)



Point de vue

Selon le SNACL : Handicap à l'école, "une inclusion au rabais"

"On est en train d'assister à une radicalisation des positions du côté des associations de parents comme du côté des personnels de l'Éducation nationale", estime le SNALC dans son compte-rendu de réunion avec le ministère sur l'école inclusive.

Pour l'organisation syndicale, nombreuses sont les difficultés, grande est la souffrance des élèves et de leurs familles, c'est pourquoi il y a "urgence à discuter, à travailler tous ensemble, à dialoguer, et ce régulièrement", par le biais d'une structure de dialogue entre tous les acteurs de l'école inclusive, car celle-ci "connait de graves dysfonctionnements".

Est notamment pointée du doigt "la mauvaise gestion de la massification de l'école inclusive", car malgré une hausse de 10% par an des notifications depuis 2017, avec 132 000 AESH en septembre 2022 (avec 4000 ETP supplémentaires aux rentrées 2021, 2022 et 2023), "il n'y a pas eu de réflexion menée en amont pour savoir comment y arriver, et l'inclusion se fait souvent au rabais, en faisant de surcroît des économies via la fermeture de structures spécialisées comme les IME, qui ne peuvent pas accueillir l'ensemble des enfants disposant d'une notification IME."

Le sujet n°1 de l'école inclusive "est la souffrance au travail des personnels, qui est générale, mais plus importante encore dans le premier degré", déclare également le SNALC. Alors que "tous les professeurs des écoles (PE) ou presque ont aujourd'hui au moins un vécu de l'école inclusive qui s'est mal passé", est souligné "un besoin urgent d'essayer de trouver des solutions, d'autant plus que le phénomène ne fera que s'amplifier, avec de plus en plus de pénibilité au travail, de burn out, de démissions".



En outre, le "travail de compensation du handicap n'est pas reconnu (financièrement ou en termes de temps libéré) chez les enseignants, et plus largement pour l'ensemble des personnels". Or, poursuit le "Syndicat national des lycées, collèges, écoles et du supérieur", "la prise en charge d'élèves en situation de handicap, au-delà du nombre de ces élèves dans une même classe, (...) entraîne une augmentation de la charge de travail, tandis que "les préconisations médicales sont parfois compliquées à mettre en oeuvre" et que, dès lors, "l'école inclusive se limite très souvent à mettre des croix dans des cases, à recruter des AESH et à fournir du matériel informatique."

Il considère en effet que les mécanismes de traitement des notifications mis en place "doivent être analysés", et qu'il y a urgence "à revoir la grille indiciaire" car "si les AESH en CDD sont déjà tous rémunérés à l'indice plancher, demain (fin 2022, début 2023), des AESH en CDI seront également rémunérés à l'indice plancher."

Si le ministère reconnaît comme difficultés les temps incomplets, l'explosion des notifications MDPH et les difficultés à recruter des AESH, s'il reconnaît la problématique de l'articulation entre le scolaire et le médicosocial, dont les difficultés à avoir plusieurs adultes dans une classe avec des élèves en situation de handicap (ou l'inverse, manque d'adultes), le SNALC ne partage pas son appréciation sur le "succès" que représente l'école inclusive actuellement.

Le compte-rendu [ici \(PDF\)](#)

L'INSHEA CHANGE DE NOM ET DÉMÉNAGE

Un projet de décret, que notre partenaire **ToutEdu** s'est procuré, prévoit de transformer l'INSHEA, l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés", en **INSEI**, "Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive" et son siège doit être transféré de Suresnes à Saint-Germain-en-Laye, au plus tard le 31 décembre 2023.

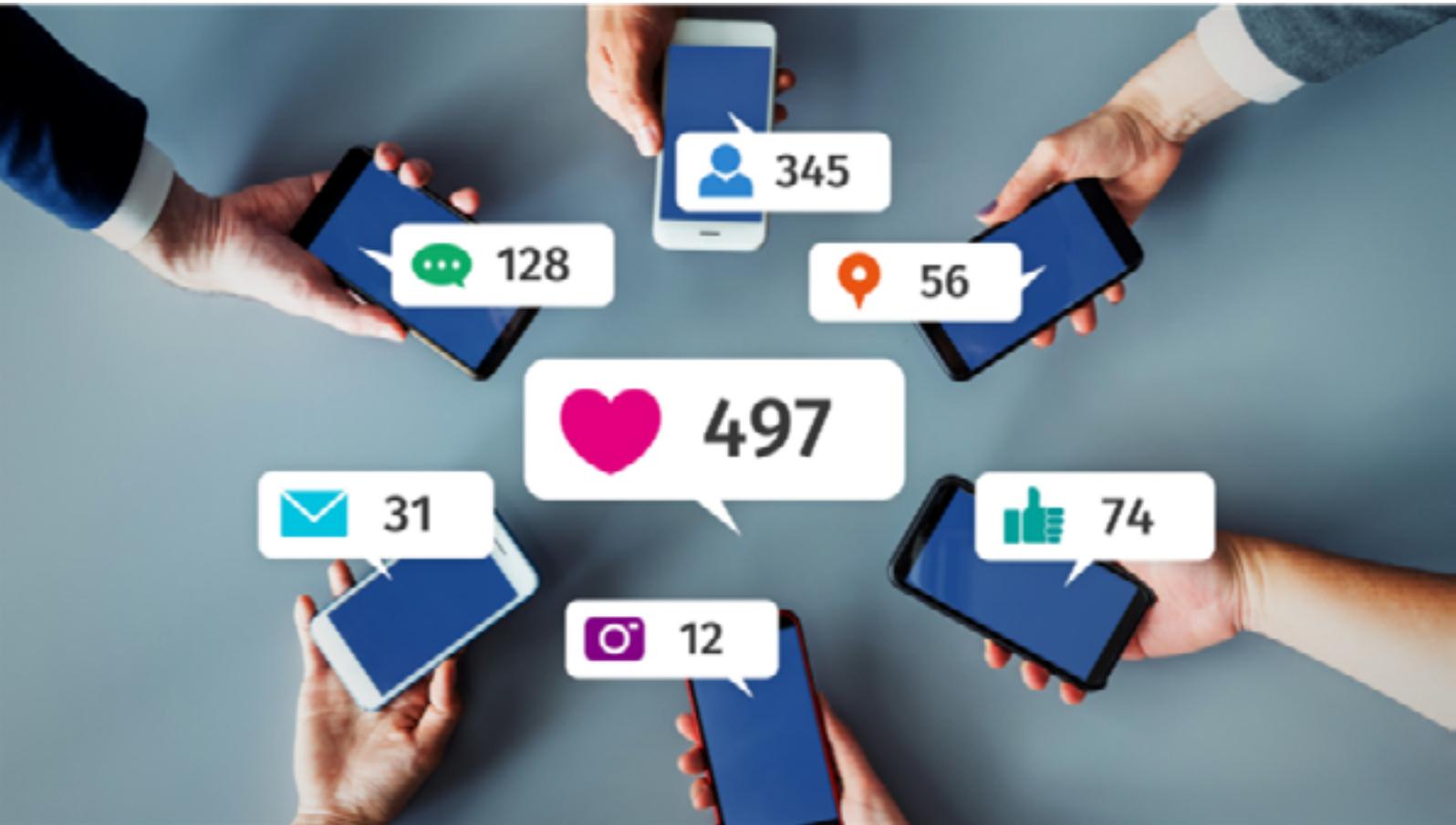
Selon le ministère, il s'agit de "mettre en adéquation les statuts de l'Institut avec l'évolution de ses missions dans un contexte où les ambitions de l'école inclusive ont changé d'échelle", l'adossé à la recherche doit être renforcé, l'offre de formation initiale et continue adaptée "à l'évolution du système éducatif actuel de la maternelle à l'enseignement supérieur", sa mission d'expertise auprès des académies développée. L'Institut doit accompagner "l'évolution des cadres nationaux pour le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) et les modules de formation d'initiative nationale (MIN)", ainsi que les INSPE qui doivent mettre en place un module "école inclusive" au sein des MEEF. Il continue de former les personnels des premiers et second degrés (notamment au CAPPEI, pour les enseignants qui veulent se spécialiser dans l'aide aux élèves en difficulté, et au diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée, ndlr). Il s'adresse aussi, "en tant que de besoin", aux personnels de l'enseignement supérieur.

L'Institut est d'ailleurs "un centre de ressources scientifiques, pédagogiques et humaines" qui "a vocation à développer, expérimenter, mettre en oeuvre et évaluer de nouvelles modalités de formation (...) des personnes à besoins spécifiques". Il n'a pas pour autant "la qualité d'organisme national de recherche", mais "un rapprochement avec la direction générale de la recherche et de l'innovation est étudié".

Dans son texte de présentation du projet de décret, le ministère ne prévoit pas de modification du nombre des emplois (138), mais "un rééquilibrage des recrutements" et "une nouvelle répartition des sièges au niveau des instances de gouvernance de l'Institut". Le mandat du directeur est allongé d'un an. "Le président de CY Cergy Paris Université, ou son représentant, siègera (au conseil d'administration) en remplacement du président de l'université Paris-X du fait du rapprochement avec l'Institut sur ses missions". Siégeront au conseil "des membres d'associations représentant les personnes en situation de handicap et leurs familles" et les enseignants-chercheurs auront "une place plus importante au sein du conseil pédagogique et scientifique".

Le texte prévoit notamment que "l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive est un établissement public à caractère administratif. Son siège est à Saint-Germain-en-Laye." Il est "placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de l'éducation nationale (...) Il participe à la formation professionnelle initiale et tout au long de la vie des personnels (...) qui concourent à la mission d'éducation inclusive des enfants, adolescents et des adultes ayant des besoins éducatifs particuliers, notamment ceux en situation de handicap (...). **Il participe à la production et à la diffusion des savoirs et à l'amélioration des outils mis à disposition des acteurs de l'éducation inclusive (...). Le directeur des études est désigné par le directeur (...).**"





Réseaux sociaux: de la dépendance à l'addiction

Snapchat, Tiktok Instagram... Ces plateformes permettent de communiquer sur la toile et d'être sans cesse en lien instantané avec ses amis ou avec de nouvelles connaissances rencontrées sur internet. Pour une catégorie vulnérable comme les enfants, le fait de se faire de nouveaux amis entraîne des risques particuliers pour la vie privée et la sécurité (transmission d'informations personnelles, de photos, piratage par des hackers, insultes et intimidations, mauvaises rencontres...).

Les Français utilisent quotidiennement les réseaux sociaux. Mais si le numérique a bouleversé notre quotidien, il soulève également de nombreux défis. Addiction, sécurité, exclusion... autant de problématiques auxquelles les autorités publiques doivent répondre.

Aujourd'hui, les scientifiques en sont persuadés : les écrans sont dangereux pour les enfants. Ils agissent sur leur cerveau, leur concentration. En France, des médecins lancent l'alerte. Aux Etats-Unis, d'anciens salariés racontent comment les industriels entretiennent l'addiction aux jeux sur smartphone, et des scientifiques dénoncent leur impact sur le développement de l'enfant. Que se passe-t-il réellement face aux écrans ?



- Rayan a 3 ans. Pendant de longs mois, sa maman s'inquiète : toujours dans sa bulle, il ne parle plus et multiplie les crises de nerf. Un jour, un médecin conseille à cette maman ne plus jamais laisser son enfant regarder de comptines sur son smartphone. Rayan pouvait y passer des heures ! Au bout de quelques jours, sevré d'écran, Rayan redit "maman" pour la première fois depuis un an. Peu à peu, il redevient un petit garçon ouvert et joyeux."

Une enquête d'Adèle Flaux et Paul Moreira diffusée dans "Envoyé spécial" le 18 janvier 2018..

L'addiction aux réseaux sociaux est-elle comparable à la dépendance à la cigarette ?

Article de Franceinfo à retrouver [ici](#).

"Le youtubeur Maître Chat s'amuse dans une vidéo à comparer l'addiction aux réseaux sociaux à la cigarette. Le buzz a fonctionné mais l'addiction à la nicotine est-elle vraiment comparable à la dépendance à Facebook, Instagram ou Twitter ?

"Nous sommes accros aux réseaux sociaux !" ... ainsi commence cette vidéo qui a fait le tour des médias en reprenant un sondage américain commandé par une marque d'électroménagers. Publié cette année, il a montré que 48% des personnes interrogées de 18 à 34 ans consultent les réseaux sociaux pendant la nuit ou dès le réveil. Un chiffre qui fait écho à l'enquête Ipsos/ Pfizer 2015 qui révélait que 84% des adolescents échangeaient sur les réseaux sociaux avant d'aller se coucher.

L'addictologue Marc Valleur, psychiatre spécialiste des addictions, précise à Allodocteurs.fr que "6 millions de personnes dans le monde meurent chaque année à cause du tabac. Les réseaux sociaux, eux, ne tuent pas. Une pratique intense peut créer une forme de dépendance mais elle n'est pas forcément problématique.", affirme-t-il. Pour ce spécialiste, le réflexe de regarder ses mails tous les matins s'explique très facilement. "Avant on regardait sa boîte aux lettres, maintenant c'est les mails, ce n'est pas du tout un problème".



"Vérifier sa popularité"

D'après l'enquête Pelleas (en partie financée par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies) plus de 80% des adolescents consultent les réseaux sociaux avant de s'endormir, un chiffre similaire au sondage Ipsos / Pfizer 2015. "Vérifier sa popularité, voir si on est plus ou moins populaire que les copains, c'est un réflexe très fréquents chez les ados", confirme le psychiatre. Dans ce rituel du soir, l'adolescent vérifie tous ses contacts de façon à être rassuré, pour vérifier que tous ses amis sont bien là et qu'il est entouré.

Le Dr Valleur met en garde néanmoins sur les troubles du sommeil que ce comportement peut engendrer. Le sommeil se trouvera forcément retardé.

Le circuit de la récompense

"Les réseaux sociaux vont aggraver une tendance dépressive mais ne créent pas de dépression en soi", poursuit le Dr Valleur. De même, pour les jeux vidéos, les joueurs qui pratiquent intensément ont plus tendance à se réfugier dans le virtuel pour compenser un mal-être (3 adolescents sur 4 ayant un niveau de bien-être faible jouent aux jeux vidéo selon l'enquête Ipsos / Pfizer 2015). Pour déterminer une addiction aux jeux vidéos, les spécialistes constatent la rupture des liens sociaux, un enfermement total, ce qui n'est pas le cas des réseaux sociaux. La limite à ne pas franchir pour les réseaux sociaux est de veiller à ce que les amis virtuels ne remplacent pas la réalité.

"Si on poste quelque chose sur Facebook, on n'est pas sûr d'avoir des likes. La récompense n'est pas systématique", indique Michael Stora, psychiatre spécialiste d'internet. Avec la cigarette, le circuit de la récompense est automatique. La nicotine sécrète de la dopamine, cette hormone qui crée un plaisir immédiat.

Dans le cas de la dépendance à la cigarette, l'organisme ressent le manque. Un manque tout d'abord physique. Pendant environ 8 jours, le fumeur va devoir se sevrer de son taux de nicotine habituel. Pour les réseaux sociaux, c'est un processus différent. "Les gens ouvrent leur portable comme s'ils allumaient une cigarette mais on ne peut pas parler d'addiction, le mot est trop fort. On considèrera ce phénomène comme une compulsion ou une obsession", conclut le Dr Stora."



« Solitude, addictions, harcèlement : dans les coulisses des réseaux sociaux » diffusée le 25/10/2022 à 13h50 sur France 2.



Nourri d'accablants témoignages, un récit rigoureux de la tragédie des Ouïghours, minorité victime d'une répression systématique et d'un génocide culturel par les autorités chinoises. Tortures dans d'immenses camps d'internement, disparitions, travail forcé, "rééducation" des enfants et des adultes, stérilisations massives, surveillance généralisée et destruction du patrimoine mémoriel, y compris des cimetières : la politique de la Chine au Xinjiang à l'égard des Ouïghours, population de 11 millions de turcophones à majorité musulmane, s'apparente à un génocide. Dans cette terre des "montagnes célestes" à l'ouest du pays, riche en ressources – charbon, pétrole et gaz... – et porte d'entrée stratégique des nouvelles routes de la soie chères à Xi Jinping, on estime aujourd'hui à plus de 1 million le nombre de personnes détenues arbitrairement.

Alors que Pékin tient d'une main de fer une région qui n'a plus d'autonomie que le nom, le numéro un chinois n'hésitait pas, en 2014, à exhorter les autorités locales du Parti à utiliser "les outils de la dictature" dans leur "lutte totale contre le terrorisme, l'infiltration et le séparatisme" et à ne montrer "absolument aucune pitié".

Pour savoir qui sont les ouïghours et comment la répression s'organise, retrouvez le dossier "La répression des ouïghours" dans le numéro de février 2021.



Depuis des années, prenant prétexte d'une prétendue lutte contre le radicalisme et la pauvreté, le Parti communiste se livre à une persécution systématique de cette ethnie, visant à éradiquer sa culture. Parallèlement, organisée à partir de 1949, la migration des Han au Xinjiang s'accélère. Depuis 2018, pourtant, des lanceurs d'alerte accumulent documents et témoignages accablants pour dénoncer les exactions commises et les violations des droits humains. Longtemps sans réaction, la communauté internationale commence à s'en préoccuper. Mais les sanctions timides qui frappent l'incontournable partenaire économique chinois ne l'empêchent pas de poursuivre une répression sans équivalent depuis la Seconde Guerre mondiale.

Pourquoi cet effroyable acharnement qui, au-delà de la Chine, interroge aussi l'avenir de la démocratie et de la liberté dans le monde ? Mêlant archives, témoignages bouleversants de rescapés des camps de détention et décryptages d'experts, chinois et étrangers, ce documentaire met au jour l'ampleur d'une tragédie hier passée sous silence. En remontant le cours tumultueux de l'histoire du Xinjiang depuis Mao, cette rigoureuse investigation explore aussi le traitement infligé à ses minorités par la Chine et montre pourquoi et comment l'ethnie majoritaire des Han veut assimiler, voire éliminer, les Ouïghours, dont la diaspora, bien seule face à Pékin, tente d'organiser la résistance pour préserver l'identité menacée de son peuple.

Le documentaire "Chine : le drame ouïghour" a remporté le "Prix scam de l'investigation" au festival Figma 2022. Documentaire de Romain Franklin (France, 2021, 1h45mn)



La Chine commet de « graves violations des droits de l'homme » au Xinjiang selon un rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

Un rapport très attendu du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) consacré à la région autonome ouïghoure du Xinjiang conclut que de « graves violations des droits de l'homme » sont commises à l'encontre des Ouïghours et d' « autres communautés majoritairement musulmanes ».

« Les allégations de pratiques de torture ou de mauvais traitements, notamment de traitements médicaux forcés et de mauvaises conditions de détention, sont crédibles, tout comme les allégations d'incidents individuels de violences sexuelles et sexistes », affirme le rapport, publié le 31 août 2022 dans le sillage de la visite effectuée en mai par la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme Michelle Bachelet.

Dans des termes appuyés, le HCDH a déclaré à la fin du rapport que l'ampleur des détentions arbitraires à l'encontre des Ouïghours et d'autres personnes pouvait constituer « des crimes internationaux, en particulier des crimes contre l'humanité », dans un contexte de « restrictions et privations plus générales des droits fondamentaux individuels et collectifs ».

Un examen rigoureux

Le document est basé sur « un examen rigoureux » du matériel documentaire actuellement à la disposition du

HCDH, « sa crédibilité étant évaluée conformément à la méthodologie standard des droits de l'homme ».

« Une attention particulière a été accordée aux lois, politiques, données et déclarations du gouvernement. Le Haut-Commissariat a également demandé des informations et engagé un dialogue ainsi que des échanges techniques avec la Chine tout au long du processus », poursuit le HCDH.



Publié le dernier jour du mandat de quatre ans de Mme Bachelet, le document indique que lesdites violations sont liées au contexte de l'affirmation du gouvernement chinois selon laquelle il ciblerait les terroristes parmi la minorité ouïghoure, dans une stratégie de lutte contre l'extrémisme impliquant l'utilisation de centres d'enseignement et de formation professionnels, également nommés camps de rééducation.

« Restrictions sévères et injustifiées d'un large éventail de droits humains »

Le HCDH a déclaré que la politique menée par le gouvernement ces dernières années dans le Xinjiang « avait conduit à un système de restrictions sévères, injustifiées, d'un large éventail de droits humains ». Même si le modèle des centres d'éducation et de formation professionnelle a, comme l'a dit la Chine, « été réduit dans son champ d'application voire supprimé », a déclaré le HCDH, « les lois et les politiques qui le sous-tendent restent en place », conduisant à un recours accru à l'emprisonnement.

Les systèmes de détention arbitraire et les modèles d'abus connexes depuis 2017 « s'inscrivent dans le contexte d'une discrimination plus large » à l'encontre des Ouïghours et d'autres minorités, toujours selon le HCDH.

Violations du droit international

« Cela inclut des restrictions de grande ampleur arbitraires et discriminatoires des droits humains et des libertés fondamentales, en violation des lois et des normes internationales ». Il s'agit notamment de restrictions à la liberté de religion, au droit à la vie privée ainsi qu'au droit de circuler librement. En outre, le rapport indique que les politiques du gouvernement chinois dans la région ont une nature « transfrontière », séparant les familles, « coupant » les contacts, produisant un système « d'intimidations et de menaces » contre la diaspora ouïghoure qui s'est exprimée sur les conditions dans son pays.

Le HCDH a déclaré que le gouvernement chinois avait « le devoir primordial de veiller à ce que toutes les lois et politiques soient mises en conformité avec le droit international des droits humains » et devait enquêter rapidement sur toute allégation de violation des droits humains, veiller à ce que les auteurs des violations rendent des comptes et offrir des réparations aux victimes. »

La Chine réfute

Dans une réponse longue et détaillée publiée au même instant que le percutant rapport, le gouvernement chinois a déclaré que les autorités de la région du Xinjiang fonctionnaient selon le principe de l'égalité de tous devant la loi, et que l'accusation selon laquelle sa politique était fondée sur la discrimination était « sans fondement. »

La Chine a ajouté que ses efforts de lutte contre le terrorisme et de « déradicalisation » dans la région avaient été menés dans le respect de « l'État de droit » et ne constituaient en aucun cas un effort de « suppression des minorités ethniques ». Sur la question des camps, Pékin a répondu que ces derniers étaient des « établissements d'enseignement établis conformément à la loi et destinés à la déradicalisation », et non des « camps de concentration ».

Le travail forcé n'existe pas au Xinjiang, selon la Chine

« Les droits et intérêts légaux des travailleurs de tous les groupes ethniques du Xinjiang sont protégés et le « travail forcé » n'existe pas », a poursuivi la Chine, ajoutant qu'il n'y avait pas eu de « violation massive des droits ».

La Chine demande à la communauté internationale d'être « lucide sur la vérité » de sa campagne anti-terroriste dans la région, et de « lire entre les lignes les tentatives maladroites et malveillantes des forces anti-chinoises aux États-Unis et en Occident tentant d'utiliser le Xinjiang pour entraver la Chine ».

La Chine a rétorqué à l'ONU et à d'autres organisations internationales d'enquêter sur « les nombreux crimes commis et les désastres en matière de droits de l'homme causés par les États-Unis et par certains autres pays occidentaux, sur leur territoire et à l'étranger ».



Le travail forcé reste un problème mondial majeur. Selon les dernières estimations de l'Organisation internationale du travail, le nombre total de travailleurs forcés s'élève à 27,6 millions. Bien que certaines régions du monde soient plus affectées que d'autres par ce phénomène, tous les continents sont touchés.

LE PORTRAIT DU MOIS



Emma est surtout connue pour avoir joué le personnage emblématique d'Hermione Granger dans les films « Harry Potter », qui ont connu un succès planétaire. Elle a obtenu le Prix de la meilleure jeune actrice lors des « Young Artist Awards » pour son rôle dans le premier film de la série, « Harry Potter à l'école des sorciers ».

À l'âge de 24 ans, Emma Watson s'investit déjà depuis plusieurs années dans le soutien à l'éducation des filles et elle a déjà visité le Bangladesh et la Zambie dans le cadre de ses efforts humanitaires. Elle s'est attelée à promouvoir le commerce équitable et les vêtements issus de l'agriculture biologique, et elle a déjà été ambassadrice de Camfed International, une organisation pour l'éducation des filles en Afrique rurale.



Emma Watson

"Plus je parle de féminisme, plus je réalise que lutter pour les droits des femmes est souvent synonyme de haïr l'homme. Il faut que cela cesse. Le féminisme, par définition, exige que les hommes et les femmes aient les mêmes droits et les mêmes chances. C'est la théorie de l'égalité politique, économique et sociale des sexes."

En juillet 2014, la célèbre actrice britannique Emma Watson a été nommée Ambassadrice de bonne volonté d'ONU Femmes. La grande actrice, humanitaire et nouvelle diplômée de la célèbre institution Brown University, concentrera ses efforts en tant qu'ambassadrice de bonne volonté d'ONU Femmes sur l'autonomisation des jeunes femmes et participera activement à la campagne HeForShe d'ONU Femmes pour la promotion de l'égalité des sexes.

Emma Watson : l'égalité des sexes est aussi votre problème

Extrait du discours d'Emma Watson, à l'occasion d'un événement spécial tenu au siège des Nations Unies, à New York, le 20 septembre 2014, dans le cadre de la campagne « HeForShe »

"Je me suis dit que j'étais féministe et cela m'a paru tout naturel. Mais mes récentes recherches m'ont montré à quel point le féminisme est devenu impopulaire. Apparemment, je fais partie de ces femmes aux propos jugés trop forts, trop agressifs, trop ségrégateurs, anti-hommes et peu séduisants.

Pourquoi ce mot suscite-t-il un tel malaise ?

Je suis originaire de Grande-Bretagne et je pense qu'il est normal qu'en tant que femme, je sois payée autant que mes homologues masculins. Je pense qu'il est normal que je puisse disposer de mon propre corps comme bon me semble. Je trouve normal que des femmes participent à la politique et aux prises de décision de mon pays pour me représenter. Je trouve normal que la société m'accorde le même respect que les hommes. Mais je constate avec regret qu'il n'y a pas un pays au monde où toutes les femmes sont assurées de bénéficier de ces droits.

Aucun pays dans le monde ne peut aujourd'hui se prévaloir d'être parvenu à instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes. Ces droits sont, à mon sens, des droits fondamentaux de l'humain. Mais je fais partie de celles qui ont de la chance. Je suis une grande privilégiée, car mes parents ne m'ont pas moins aimée parce que j'étais une fille. Mon école ne m'a pas imposé de limites parce que j'étais une fille. Mes tuteurs ne sont pas partis du principe que j'irais moins loin parce que j'étais susceptible d'avoir un jour des enfants. Toutes ces personnes ont été les ambassadeurs/eurs de l'égalité des sexes qui ont fait de moi celle que je suis aujourd'hui. Elles et ils ne le savent peut-être pas, mais elles et ils sont les féministes involontaires qui sont en train de changer le monde d'aujourd'hui.. Et nous avons besoin de plus de gens comme ça.

Et si vous n'aimez toujours pas ce mot, sachez qu'il importe moins que les idées et les aspirations qu'il renferme. Parce que toutes les femmes n'ont pas eu les mêmes droits que moi. En effet, statistiquement, rares sont celles qui en ont bénéficié."



NEUJPRO / COMMENT LES ÉLUS VOIENT LES JEUNES (J. DUMONT)

Organisées par le Conseil départemental de l'Allier, les "Rencontres nationales des professionnels et élus de la Jeunesse" dites Neuj'Pro fêtaient cette année, du 19 au 21 octobre leur vingtième anniversaire. Jérôme Dumont, président du conseil départemental de la Meuse, y représentait l'Assemblée des départements de France.



ToutEduC : Que reprenez-vous de ces trois jours de rencontres ?

Jérôme Dumont : C'était ma deuxième participation à ces rencontres, qui réunissent les techniciens, les animateurs, les élus, les coordinateurs, les associatifs en charge des politiques jeunesse, mais aussi, il ne faudrait pas les oublier, des jeunes. Et j'ai été frappé par la grande maturité des jeunes qui sont intervenus. Ils sont cash, ils n'hésitent pas...

ToutEduC : Par exemple ?

Jérôme Dumont : Le SNU (service national universel) est un des sujets qui est souvent revenu dans leurs propos, et ils ont dénoncé le projet de le rendre obligatoire, mais aussi le mélange entre des jeunes qui ont des aspirations très différentes, ceux qui y vont avec une vocation militaire et ceux qui n'ont pas de goût pour l'uniforme, et surtout, ils dénoncent les décisions qui viennent d'en haut, qui leur sont imposées sans discussion possible.

ToutEduC : Et vous avez discuté avec eux ?

Jérôme Dumont : Oui, je leur ai demandé ce qui, sinon, rassemblerait la jeunesse aujourd'hui, je ne suis pas sûr de les avoir convaincus.

ToutEduC : Avez-vous le sentiment que ces jeunes sont repartis en ayant retenu eux-mêmes quelque chose de ces rencontres ?

Jérôme Dumont : Oui, je pense notamment à la conférence d'une femme médecin qui leur a expliqué que les cerveaux des adolescents continuaient d'évoluer, qu'ils n'étaient complètement faits qu'à 25 ans... C'est important pour eux de le savoir, pour se projeter dans l'avenir.

ToutEduC : Ils évoluent donc ?

Jérôme Dumont : Oui, chacun d'entre eux, mais aussi collectivement. Et ces journées Neuj'pro sont l'occasion de constater à quel point les centres d'intérêt changent, en deux ou trois ans, donc de nous renouveler nous-mêmes, de faire un état des lieux, c'est l'occasion d'une veille sur les bonnes pratiques, et les mauvaises...

ToutEduC : Quelles sont les mauvaises ?

Jérôme Dumont : Quand on cherche à imposer des politiques. Les jeunes demandent à être associés à leur élaboration. Les bonnes pratiques, à l'inverse, sont collaboratives.

Propos recueillis par P. Bouchard, relus par J. Dumont <https://www.allier.fr/847-neuj-pro.htm>

(sondage OpinionWay / Vers le haut)

Le baromètre [ici](#) (PDF)

“Le désir d'engagement des jeunes n'est pas mort” estime le thinktank VersLeHaut dans son analyse des résultats du 8ème baromètre Jeunesse & Confiance réalisé par l'institut de sondage Opinionway sur 2 420 jeunes, parents et chefs d'entreprise.

Cependant, celui-ci “s'exprime différemment des pratiques des générations précédentes”. L'expérience de l'engagement s'est faite pour les jeunes principalement à l'école ou l'université (32 %) ou en aidant des proches (26 %), tandis que pour les parents, il s'agissait en priorité d'engagement dans une association (27 %) ou dans la vie professionnelle (26 %).

De plus, “les jeunes sont plus nombreux que leurs parents à avoir occupé des fonctions électives au cours de leur parcours, notamment scolaire”, avec 32 % des jeunes répondants qui ont été élus dans leur classe en tant que délégué pour représenter un groupe, contre 20 % des parents.

Cet écart générationnel “permet, considère le thinktank, de voir l'importance que peut revêtir l'expérience de la démocratie scolaire pour l'apprentissage des usages et pratiques démocratiques.

D'ailleurs les diplômés de bac+2 et au-delà sont 40% à avoir fait l'expérience de l'engagement dans le cadre scolaire ou universitaire.” Un engagement qui est encore désigné comme “pour les autres mais aussi pour soi”, parce que l'expérience de l'engagement est “éminemment positive pour ceux qui y ont accès : en termes de développement de soi, mais aussi de compétences valorisables sur le marché du travail.”



De même, il faut considérer, allant bien au-delà de la tranche des 16-25 ans, la baisse d'engagement dans les associations, partis politiques et syndicats, “qui ne peuvent être hermétiques aux discours de désaffection envers les institutions et corps institués”.

Mais le sondage fait également valoir que, paradoxalement, “les jeunes interrogés sont plus ouverts à s'engager dans un parti politique ou par un mandat électif que leurs parents” et qu'ils sont aussi plus nombreux que leurs parents à citer le service civique comme lieu possible d'engagement.

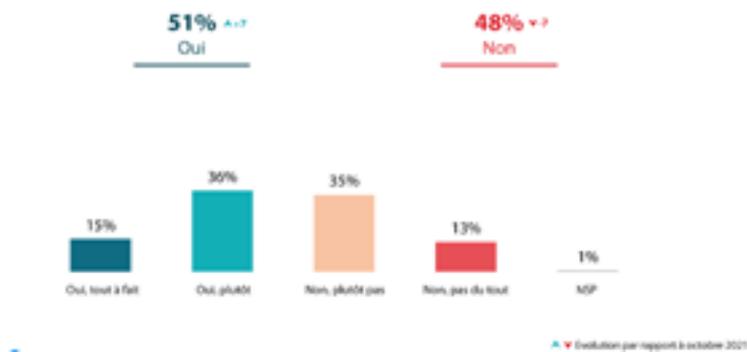
A noter la place très importante du sport, “levier visiblement essentiel de l'action de proximité” qui “semble agir comme un des lieux privilégiés de la représentation des jeunes, mais aussi de leur engagement”.

Pourtant cette “réalité”, poursuit Verslehaut, “ne doit pas masquer les différences” et “tous les jeunes ne s'engagent pas de la même manière, ni sur les mêmes sujets”. Les causes susceptibles de créer de l'engagement chez les jeunes sont tout d'abord la défense de l'environnement et la transition écologique (39 %), la lutte contre les discriminations (38 %) ou encore la jeunesse (31 %) et la lutte contre les inégalités femmes-hommes (31 %). Chez les parents, il s'agit de la défense de l'environnement et la transition écologique (34 %) suivi de la défense des services publics (30 %).

Par ailleurs, le sentiment que les entreprises font confiance aux jeunes pour leur confier des missions importantes augmente de manière presque continue sur les différents items testés depuis les débuts du baromètre (pour représenter l'entreprise, manager plusieurs personnes, résoudre un problème RH..).

“ L'opportunité de quitter la France pour avoir de meilleures perspectives d'avenir ”

Q. Pensez-vous que vous auriez de meilleures perspectives d'avenir en quittant la France ?



Et pour les jeunes interrogés, l'expérience de l'engagement est fortement liée au développement des compétences psychosociales : confiance en soi et travail en équipe.

“Or, déclare le thinktank, ce sont à la fois des compétences valorisables dans le monde professionnel et souvent moins mises en avant dans les cadres d'apprentissage classiques - école, université.

L'engagement peut donc s'inscrire dans la continuité et la complémentarité des parcours d'apprentissage formel.”

Car, continue-t-il, “à un engagement socialement valorisé, et facile à mettre en avant dans des processus de recrutement, source de distinction, il faut opposer l'engagement invisible de jeunes aidants familiaux, par exemple, qui remplissent un rôle essentiel mais difficile à mettre en lumière”, c'est pourquoi il serait “essentiel de proposer à tous les jeunes des possibilités d'engagement, pleinement inscrites dans leur parcours de formation, à l'école et au-delà” car c'est un “moyen fort de tenir les promesses de l'école, de répondre aux attentes des enfants et des jeunes, de leurs parents et au-delà de la société tout entière.”

Etude réalisée auprès...

<p>...d'un échantillon représentatif de 1005 jeunes âgés de 16 à 25 ans. La représentativité est assurée par la méthode des quotas au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de région d'habitation et de catégorie d'agglomération.</p>	<p>...d'un échantillon représentatif de 1007 parents d'enfant(s) de moins de 26 ans. La représentativité est assurée par la méthode des quotas au regard des critères du nombre et de l'âge des enfants.</p>	<p>...et d'un échantillon représentatif de 408 chefs d'entreprise. La représentativité est assurée par la méthode des quotas au regard des critères de secteur d'activité et taille de l'entreprise.</p>
<p>L'échantillon a été interrogé par questionnaire auto-administré en ligne sur système CAWI (Computer Assisted Web Interview).</p>	<p>L'échantillon a été interrogé par questionnaire auto-administré en ligne sur système CAWI (Computer Assisted Web Interview).</p>	<p>L'échantillon a été interrogé par questionnaire auto-administré par téléphone sur système CATI (Computer Assisted Telephone Interview).</p>
<p>Les interviews ont été réalisées du 2 au 8 septembre 2022.</p>	<p>Les interviews ont été réalisées du 2 au 8 septembre 2022.</p>	<p>Les interviews ont été réalisées du 13 au 30 septembre 2022.</p>

OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la **norme ISO 20252**

Les résultats de ce sondage doivent être lus en tenant compte des marges d'incertitude : 1,4 à 3,1 point au plus pour un échantillon de 1 000 répondants et de 2,2 à 5 points pour un échantillon de 400 répondants.



Toute publication totale ou partielle doit impérativement utiliser la mention complète suivante :

« **Sondage OpinionWay pour Vers le Haut** »
et aucune reprise de l'enquête ne pourra être dissociée de cet intitulé.

ACTUALITÉS DE LA MARINE NATIONALE

LA CAMPAGNE SCOLAIRE INTERARMÉES A COMMENCÉ !



Chaque année, plus de 25 000 jeunes françaises et français rejoignent les armées. Ce haut niveau de recrutement, inscrit dans la loi programmation militaire qui décline les ambitions de la France en termes de défense jusqu'en 2025, est une nécessité pour permettre aux armées, premier recruteur de France, de disposer des compétences dont elles ont besoin.



Depuis 2009, les trois armées (l'armée de Terre, la Marine nationale et l'armée de l'Air et de l'Espace) coordonnent leurs actions d'information au sein des Centres d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) implantés sur l'ensemble du territoire national. En outre, dans le cadre de leur mission d'information, nos conseillers en recrutement se déplacent régulièrement dans des forums, dans des associations, au sein d'institutions ou d'entreprises.

Ainsi chaque année, ces derniers se déplacent au sein des établissements scolaires pour présenter aux élèves les opportunités des métiers de la défense, les perspectives de formation et la richesse des parcours professionnels que les armées proposent à chaque stade de leur parcours scolaire.

L'engagement de la Marine pour la Jeunesse

C'est dans cet esprit que le « Passion Marine » de ce numéro de Cols bleus veut éclairer sur la jeunesse et les équipes éducatives des collèges et des lycées.

S'il s'adresse tout d'abord aux jeunes qui voudraient rejoindre la Marine, le dossier permettra à tout à chacun de découvrir l'ensemble des champs d'action de la Marine nationale et des Valeurs qui sont les siennes, communes aux aspirations de la jeunesse. Ils pourront y trouver un chemin, des motivations et l'assurance que, quel que soit leur parcours, il existe des opportunités pour s'y épanouir.

La jeunesse dans la Marine, c'est avant tout une réalité, quand l'âge moyen des salariés en France est d'environ 42 ans, celui des marins est de 33 ans, voire 30 ans, à bord.

La jeunesse dans la Marine, c'est également un choix fort. Il se traduit chaque année par le recrutement de 4 000 jeunes, âgés de 16 à 30 ans, de la troisième à BAC+5, dans près de 80 métiers.

Une marine de pointe se construit avec la jeunesse.

Les nouvelles technologies, en particulier numériques, n'ont pas de secrets pour nos jeunes marins. Ils en connaissent les potentialités et permettent d'anticiper l'avenir. Car ce sont eux les futurs officiers de quart opérations de frégates, les futurs pilotes des avions de nouvelle génération et de drones – qu'ils soient aériens, de surface ou sous-marins –, les futurs opérateurs atomiciens des remplaçants du Charles de Gaulle ou de nos sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE)...

Une marine de talents peut compter sur la jeunesse. La Marine, de par l'ouverture de son recrutement, les possibilités de progression qu'elle offre, ses missions et aussi les valeurs fortes qu'elle véhicule, met tout en oeuvre pour susciter l'intérêt des jeunes et répondre à leurs attentes.



LA MARINE RECRUTE

DANS L'AÉRONAUTIQUE NAVALE

Sur tous les océans et toutes les mers du monde, 365 jours par an et 24 heures sur 24, les marins assurent la sécurité et la protection de l'espace maritime français. En mer, sur terre et dans les airs, nous sommes 39 000 marins mobilisés pour accomplir des missions de **renseignement**, de **prévention**, d'**intervention**, de **protection** et de **dissuasion**.



La mission des marins de l'aéronautique navale ? Assurer la maîtrise de l'espace aérien au dessus de la mer et la projection de puissance depuis la mer. Couramment appelés les marins du ciel, ces derniers mettent en oeuvre des avions et des hélicoptères de la Marine nationale, effectuent la maintenance des aéronefs à terre ou en mer, et conduisent des opérations liées à la maîtrise de l'espace aéromaritime.

L'ÉRONAUTIQUE NAVALE EN CHIFFRES

4 BASES DE L'ÉRONAUTIQUE NAVALE :

Lanvéoc-Poulmic

Landivisiau

Lann-Bihoué

Hyères

200 aéronefs pour accomplir, 24 heures sur 24 et 365 jours par an, les missions de dissuasion, de sauvetage en mer, de lutte contre les trafics.

300 vies sauvées chaque année par des hélicoptères de sauvetage en mer.

6 000 marins mobilisés dans la force et les structures de soutien aéronautique.

Plus de 350 marins du ciel recrutés et formés chaque année.

15 spécialités métiers.

LES MOYENS

LA COMPOSANTE HÉLICOPTÈRES

A la fois les yeux, les oreilles et le bras armé des bâtiments (lutte anti-sous-marine et antinavire). Capable de réaliser des opérations de secours en mer, mais aussi de lutte contre toute forme de menace, en mer ou venant de la mer.



LE GROUPE AÉRIEN EMBARQUÉ

Pour mener à bien sa mission le porte-avions *Charles de Gaulle* embarque : des Rafale Marine, des E-2C Hawkeye et des hélicoptères. Les aéronefs sont au cœur du système d'armes du porte-avions.

LA PATROUILLE, SURVEILLANCE ET INTERVENTION MARITIME (PATSIMAR)

Appuie les opérations aéronautiques comme terrestres par la collecte de renseignement, la détection de menaces (en surface ou sous-marine) et la délivrance d'armement.



EXPLOREZ NOS MÉTIERS

PILOTAGE ET TACTIQUE

Vos missions ? Conduire des opérations au-dessus de la mer ou de la terre, à bord d'avions ou d'hélicoptères pour la maîtrise de l'espace aéromaritime. Mais aussi assurer l'exploitation de moyens de détection, d'information, de transmission et de treuillage.



Métiers : **Pilote de l'aéronautique navale** **Personnel naviguant tactique**



MAINTENANCE AÉRONAUTIQUE, MÉCANIQUE ET ARMEMENT

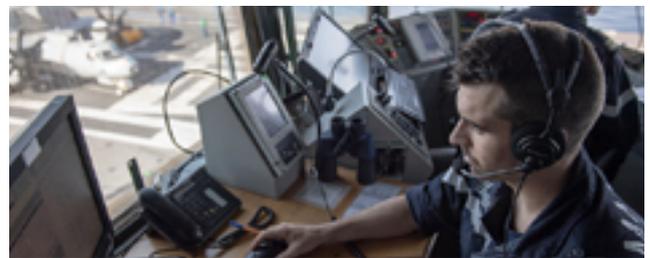
Vous réalisez la mise en oeuvre et la maintenance des aéronefs. Vous procédez également à l'entretien des équipements d'aéronefs à terre et sur les bâtiments en mer.

Métiers : **Technicien de maintenance « porteur »** **« Avionique » ou « Avionique/armement »**

Possibilité de devenir plongeur hélicoptère **Possibilité de devenir conducteur machine**

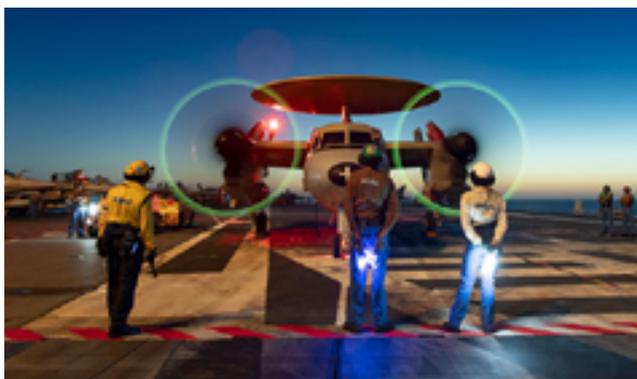
CONTRÔLE AÉRIEN

Votre rôle est d'identifier, de suivre et de guider les avions et les hélicoptères qui évoluent dans l'espace aérien. Vous assurez ainsi la sécurité du trafic et permettez la conduite des opérations.



Métiers : **Contrôleur aérien** **Responsable du contrôle de la navigation aérienne**

Responsable des missions aériennes **Responsable de la conduite tactique des missions aériennes**



PONT D'ENVOL

Il s'agit de préparer les manoeuvres et les déplacements des avions ou des hélicoptères avant et après chaque vol : une mission essentielle à la sécurité du personnel et du matériel en zone de circulation des aéronefs. Vous assurez les appontages, les décollages ou les catapultages des aéronefs sur les bâtiments porte-hélicoptères ou sur le porte-avions.

Métiers : **Opérateur de manutention des aéronefs** **Chef du pont d'envol (chien jaune)**

LA MARINE RECRUTE

GRADUATE PROGRAM ET OFFICIER SOUS-CONTRAT !

La campagne de recrutement de nos officiers sous contrat opération et Graduate de program sont, dès à présent, ouvertes!



Jeune diplômé, l'**officier sous contrat opérations** vit dans la Marine une première expérience professionnelle valorisante qu'il peut exercer dans divers domaines d'emploi: opérations maritimes, mécanique navale, responsable de la circulation aérienne et de la préparation des missions aériennes. Dans un premier temps, l'officier sous contrat Opérations (OSC OPS) exerce son métier au sein des unités opérationnelles de la marine (navires, bases navales et aéronavales, écoles...). Dans un second temps, il pourra intégrer un des états-majors dans les domaines du soutien opérationnel ou du soutien administratif. Les contrats d'Officiers Sous Contrat sont des postes accessibles aux diplômés de BAC+3 de moins de 27 ou 30 ans (selon les spécialités) et permettent de travailler au sein de la Marine nationale pour les unités opérationnelles durant 8 ans.

Plusieurs spécialités sont proposées :

- OSC Responsable énergie propulsion nucléaire à bord des sous-marins (EPNUC) H/F
- OSC Responsable d'un centre d'incendie et de secours aux personnes (SECUR) H/F
- OSC Responsable de la circulation aérienne et infrastructure aérodrome (CCA) H/F
- OSC Chargé de projets informatiques (INFOG) H/F
- OSC Contrôleur des opérations aériennes (COA) H/F
- OSC Responsable tactique de l'aéronautique (TACAE) H/F
- OSC Officier opérations guerre des mines (OPGDM) H/F
- OSC Responsable finances, logistique, ressources humaines (FILORH) H/F

Le **Graduate program** propose, quant à lui, une formation concentrée, dynamique et ouverte à l'international, l'accès à de multiples emplois en tant que cadre au sein de la marine (toutes spécialités ouvertes) avec l'exercice immédiat de responsabilités et une perspective de carrière très valorisante. Deux filières sont proposées : Conduite des opérations (COPS) et Energie-propulsion (ENPRO).

La campagne de recrutement est ouverte du 3 octobre au 31 décembre 2022.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site

lamarinerecrite.fr !

L'ACTU ÉCOLO

ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

COP27 : ce que vous devez savoir sur la conférence des Nations Unies sur le climat de cette année

La Conférence des Nations Unies sur le climat de cette année se tient à Charm El-Cheikh, en Egypte, dans un contexte d'événements météorologiques extrêmes dans le monde entier, d'une crise énergétique alimentée par la guerre en Ukraine et de données scientifiques réitérant que le monde ne fait pas assez pour lutter contre les émissions de carbone et protéger l'avenir de notre planète.



Le Secrétaire général de l'ONU a déclaré que la COP27 devait déposer un « acompte » sur les solutions climatiques qui répondent à l'ampleur du problème. Mais, est-ce que les dirigeants seront à la hauteur ?

Lire l'article complet [ici](#).



Sécheresse. Éléphants, zèbres, buffles... le Kenya enregistre une hécatombe sans précédent

"Un millier d'animaux au moins ont succombé ces derniers mois aux effets d'une sécheresse exceptionnelle qui frappe tout l'est de l'Afrique. Des mesures d'urgence sont indispensables pour sauver ceux qui peuvent encore l'être. (..) Ce sont ainsi 205 éléphants, 512 gnous, 430 zèbres, dont 49 de l'espèce menacée des Grévy, 51 buffles et 12 girafes qui ont succombé au cours des neuf derniers mois.

Lire l'article complet de Courrier international [ici](#).

Quelle gestion des déchets en France ?

"Un Français produit en moyenne 582 kilogrammes de déchets par an et cette production continue de croître depuis 2015. Quelle quantité de déchets produit-on en France ? Comment sont gérés ces déchets ?

À partir des années 1960, la production de déchets augmente fortement en France avec la croissance économique et les changements des modes de consommation et de production.

Cette quantité croissante de déchets pose des problèmes de plus en plus difficiles à résoudre, que ce soit au niveau des modes de traitement, des coûts de gestion pour les collectivités ou des dommages causés à l'environnement et à la santé humaine."

Dossier à retrouver [ici](#).



La France se retire du traité sur la Charte de l'énergie

A retrouver sur Vie-publique.fr

Le président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé le 21 octobre 2022 que la France se retire du traité sur la Charte de l'énergie. En quoi consiste ce traité international et pour quelles raisons la France a-t-elle décidé de s'en retirer ?

Lors d'une conférence de presse à l'issue du Conseil européen, le 21 octobre 2022, Emmanuel Macron a annoncé le retrait de la France du traité sur la Charte de l'énergie (TCE). Cette annonce fait suite au rapport du Haut Conseil sur le climat (HCC), organisme indépendant placé auprès du Premier ministre, portant sur la mise en oeuvre des politiques nationales de réduction des gaz à effet de serre. Par ailleurs, ce traité est décrié par les militants sur le climat, qui demandaient le retrait de la France.

Qu'est-ce que le traité sur la Charte de l'énergie ?

Le TCE est un accord international visant à promouvoir la coopération dans le secteur de l'énergie. Il vise à **assurer la sécurité énergétique grâce à des marchés plus ouverts et concurrentiels**. Il a été signé en 1994 par l'ensemble des États membres de l'Union européenne (UE) et les pays de la Communauté des États indépendants de l'ex-URSS, dont la Russie.

Ses dispositions permettent :

- le développement d'un **marché ouvert et concurrentiel de l'énergie** ;
- la **protection des investissements étrangers** ;
- la lutte contre les **distorsions de marchés** ou les **entraves à la concurrence** ;
- la **garantie de flux de transit transfrontaliers** des matières et produits énergétiques au moyen de réseaux (pipelines, etc.) ;
- la reconnaissance de l'**importance des flux de capitaux** destinés à financer les échanges de matières et produits énergétiques et à investir dans ce secteur ;
- la création de **conditions stables et équitables pour les investisseurs**.

Pourquoi se retirer du TCE, même modernisé ?

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a jugé dans un **arrêt du 2 septembre 2021** que le mécanisme de règlement des différends n'est **pas conforme au droit européen**. Toutefois, les tribunaux internationaux ne s'estiment pas tenus de respecter cet arrêt.

Selon le rapport du HCC, "le TCE, y compris dans une forme modernisée, n'est **pas compatible avec le rythme de décarbonation du secteur de l'énergie** et l'intensité des efforts de réduction d'émissions nécessaires pour le secteur à l'horizon 2030".

Le HCC ajoute que les risques de contentieux induits par le mécanisme de règlement des différends peuvent être une **entrave dans les politiques de décarbonation mises en place par les États**, rejoignant sur cet avis de nombreuses organisations non gouvernementales.

Le rapport conclut que "**le retrait coordonné du TCE par la France et les États membres de l'UE** apparaît comme l'option la moins risquée pour permettre l'atteinte des objectifs climatiques et le respect des rythmes de décarbonation nécessaires à l'horizon 2030".

Seule cette option garantit la **fin des protections octroyées aux nouveaux investissements fossiles**. Elle permet de restaurer la souveraineté énergétique et climatique. Ce retrait doit s'accompagner d'une neutralisation de la "clause de survie".



TOTAL ÉNERGIES AU COEUR DE SCANDALES À RÉPÉTITIONS



Total ambitionne de devenir l'une des grandes « supermajors de l'énergie verte », mais sa stratégie laisse une place importante aux énergies fossiles. Le géant veut produire plus d'énergie et plus de gaz, sans pour autant abandonner le pétrole.

Total est l'entreprise française la plus émettrice de gaz à effet de serre. Ses activités pesaient, en 2019, près de 450 millions de tonnes de CO2 équivalent, soit autant que les émissions de la France. C'est pourquoi sa stratégie énergétique, au regard des enjeux climatiques et des objectifs de l'Accord de Paris, adopté en 2015, mérite la plus grande attention.

Total Energies est une compagnie multi-énergies mondiale de production et de fourniture d'énergies : pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts, renouvelables et électricité.



EACOP

**"BOMBE CLIMATIQUE"
DE TOTAL**



Les six projets les plus climaticides de Total

Extraits de l'article d' Alexandre-Reza Kokabi sur le site Reporterre.net

1. En Ouganda et en Tanzanie, le plus long oléoduc chauffé du monde

Total a signé, le 11 avril 2021, trois accords clés avec les gouvernements ougandais et tanzanien, pour un chantier évalué à dix milliards de dollars. C'est le plus grand projet pétrolier au monde lancé cette année. Celui-ci comporte deux volets :

Le projet d'extraction Tilenga : la multinationale française prévoit de forer plus de quatre cents puits de pétrole situés, pour un tiers d'entre eux, au coeur de l'aire naturelle protégée de Murchison Falls en Ouganda. Elle jouxte le lac Albert, à la limite de la frontière avec la République Démocratique du Congo. L'équivalent de 6,5 milliards de barils de brut y reposent, et ces réserves devraient permettre l'exploitation entre vingt-cinq et trente ans. Total souhaite extraire 230 000 barils de brut par jour à partir de 2025.

Un oléoduc géant nommé East African crude oil pipeline (EACOP), le plus long oléoduc chauffé au monde. Conçu pour exporter le pétrole extrait avec le projet Tilenga, il va traverser l'Ouganda et la Tanzanie sur 1 445 kilomètres, en passant par un grand nombre de zones protégées et de sites Ramsar (zones humides d'importance internationale), tel le bassin du lac Victoria, le plus grand d'Afrique. Comme le pétrole extrait est visqueux, cet oléoduc sera chauffé à 50 °C.

Problème, les répercussions de ce projet sur le climat et la biodiversité de ce projet sont nombreuses. Voir la vidéo en page 1.



2. Dans l'Arctique russe, un immense projet gazier

En Arctique, Total et le groupe russe Novatek portent le projet Arctic LNG 2, une usine de liquéfaction géante permettant d'exporter du gaz naturel vers l'Asie et l'Europe. Une fois extrait dans les sols gelés, le gaz serait refroidi à - 163 °C et transporté par une flotte de méthaniers brise-glaces. Total participe à hauteur de 21,6 % à ce projet d'une capacité de production de 19,8 millions de tonnes par an. Le site est voisin de celui de Yamal, dans le Grand Nord russe, où sont extraits chaque année 16,5 millions de tonnes de GNL.

"(...) Huit ONG françaises ont demandé au président de la République Emmanuel Macron de ne pas soutenir l'exploration et le transport de gaz dans l'Arctique russe : « L'exploitation croissante de ces ressources, facilitée par la fonte des glaces, contribue à la hausse de la température qui se répercute sur le niveau de glaciation. La fonte accélérée de la banquise et du permafrost libère à son tour d'énormes quantités de méthane, gaz à effet de serre au pouvoir réchauffant 86 fois supérieur au CO₂ sur une période de vingt ans », écrivaient-elles, avant de préciser qu'une telle décision « entrerait en totale contradiction avec vos précédentes déclarations et engagements internationaux à plusieurs égards »."

3. En Argentine, Total souille la Patagonie

L'exploitation des gaz et huile de schiste explose en Argentine. Le pays détient les deuxièmes réserves mondiales de gaz non conventionnels derrière la Chine, les quatrièmes pour le pétrole non conventionnel. En Patagonie, tous les majors du secteur sont présents, et Total n'est pas en reste : « En Argentine, Total a opéré environ 26 % de la production de gaz du pays en 2020, devenant le premier opérateur de gaz du pays », se félicite la compagnie dans son rapport d'activité 2020.



En Terre de Feu, Total détient notamment 41 % de participation dans le projet de gaz de schiste Vaca Muerta, dans la province de Neuquén. « L'industrie pétrolière opère ici sans aucun contrôle, expliquait en 2019 à Reporterre Leonel Mingo, de Greenpeace en Argentine. Nous exigeons que soit fermé ce site et que ces entreprises cessent de polluer l'écosystème de la Patagonie avec les résidus de l'extraction. »

4. En Birmanie, Total est décrié pour son soutien au régime militaire birman

Le groupe Total est présent en Birmanie depuis 1992. Il exploite principalement les champs de gaz en mer Yadana et Sein, qui assurent la moitié de la consommation de gaz du pays. Pour construire son gazoduc, la compagnie avait eu recours au travail forcé.

Le 1er février 2021, un coup d'État a permis à la junte militaire de prendre le pouvoir. Depuis, les Birmans se sont engagés dans un vaste mouvement de désobéissance civile violemment réprimé. La junte a notamment tiré sur les foules à balles réelles. D'après le décompte de l'Association d'assistance aux prisonniers politiques (AAPP), plus de 750 Birmans ont été tués par les militaires. Total s'est dit « préoccupé » par la situation sans pour autant y stopper ses activités.

Fin mars 2021, une vingtaine de militants d'Extinction Rebellion et de l'ONG Info Birmanie ont affiché des dizaines de photos des violences commises. Leur but : demander au géant pétrolier de stopper le versement des taxes et impôts issus de son activité gazière à la junte birmane. Selon les chiffres fournis par Total, la major a versé plus de 229 millions de dollars de taxes à l'État birman en 2019. Dont 51 millions au ministère des Finances et 178,6 millions au Myanmar Oil and Gas Enterprise (MOGE) contrôlé par les militaires. Le journal Le Monde a révélé, le 4 mai, comment Total finançait les généraux à travers des comptes offshore, en passant par les Bermudes.

Article : [Sous la pression internationale, Total se retire de Birmanie](#)

5. Au Yémen, l'usine Balhaf de Total transformée en prison secrète

Sur la côte sud du Yémen, le groupe français est actionnaire à 39,6 % d'un immense complexe gazier sorti de terre en 2009. C'était le point d'arrivée du gaz produit dans le champ de Marib par la compagnie nationale yéménite Safer.

Lorsqu'il tournait à plein régime, ce site représentait près de 45 % des recettes fiscales du Yémen. Ce site,

opéré par l'entreprise locale Yemen LNG, a été mis à l'arrêt au printemps 2015, au début de la guerre au Yémen. En avril 2015, le groupe a réduit au minimum le personnel local et la production, plaçant l'usine « en mode préservation ». Son gazoduc a acheminé à partir du début 2017 une quantité minimale et constante de gaz, permettant à l'équipe, réduite, de faire tourner les installations, d'éviter qu'elles s'endommagent et fournissant aux populations locales un peu d'électricité.

Or, depuis mi-2017, des témoignages recueillis par Amnesty International, le panel d'experts sur le Yémen des Nations unies ainsi que par des ONG et des activistes yéménites, ont fait état de l'existence d'un lieu de détention à Balhaf, administré par les forces émiraties au sein d'une base militaire. Celle-ci a été aménagée par les Émirats arabes unis à la mi-2017 sur une partie du site, réquisitionnée à la demande officielle du gouvernement yéménite, lui même allié de la coalition saoudo-émirienne. Depuis cette date, le site serait coupé en deux et séparé par un haut mur de trois mètres de haut : la première partie serait réquisitionnée par les forces des Émirats arabes unis ; la seconde serait aux mains du consortium. D'après le site de Total, « deux périmètres ont ainsi été établis avec des séparations physiques et des accès distincts. La responsabilité et la gestion de la partie réquisitionnée ont été intégralement transférées aux forces de la coalition ».

6. Mozambique, un mégaprojet gazier suspendu, mais pas abandonné

Total détient 26,5 % d'un mégaprojet de production et d'exportation de gaz, nommé Mozambique LNG. Chiffré à vingt milliards de dollars, il s'agit d'un des plus gros investissements jamais annoncés sur le continent africain. Ce projet prévoit de pomper le gaz de champs offshore de l'Océan indien, de l'acheminer à terre par gazoduc sousmarin et de construire deux unités de liquéfaction d'une capacité annuelle de treize millions de tonnes de gaz naturel liquéfié. Il a été initié après la découverte d'importantes quantités de gaz naturel dans le bassin de Rovuma, au large des côtes nord du Mozambique en 2010. La décision finale d'investissement a été prise en juin 2019, nonobstant l'impact sur le climat du projet.

Reporterre met en lumière l'urgence écologique.

Tous les articles sont en accès libre, pour tous. "Nous le faisons parce que nous croyons en l'égalité de l'accès à l'information. Ainsi, davantage de personnes peuvent suivre l'actualité de l'écologie, comprendre l'impact du désastre en cours sur la population, et agir. Tout le monde peut bénéficier d'un accès à des informations de qualité, quelle que soit sa capacité à payer pour cela."

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes



Aujourd'hui, la violence à l'égard des femmes et des filles constitue l'une des violations des droits humains les plus répandues, les plus persistantes et les plus dévastatrices dans le monde. Elle demeure également l'une des moins signalées en raison de l'impunité, du silence, de la stigmatisation et du sentiment de honte qui l'entourent.

La violence à l'égard des femmes s'entend comme englobant, sans y être limitée, les formes de violences physiques, sexuelles et psychologiques, telles que :

- la violence d'un partenaire intime (coups, violences psychologiques, viol conjugal, féminicide) ;
- la violence sexuelle et le harcèlement (viol, actes sexuels forcés, avances sexuelles non désirées, abus sexuels sur enfants, mariage forcé, harcèlement dans la rue, harcèlement criminel, cyber-harcèlement) ;
- le trafic d'êtres humains (esclavage, exploitation sexuelle) ;
- la mutilation génitale féminine ;
- le mariage précoce.



La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993, définit la violence à l'égard des femmes comme « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.

Les conséquences néfastes de la violence à l'égard des femmes sur le plan psychologique, sexuel et génésique affectent les femmes à tous les stades de leur vie. Par exemple, les désavantages éducatifs précoces constituent non seulement le principal obstacle à la scolarisation universelle et au droit à l'éducation des filles, mais ils sont également responsables de la limitation de l'accès à l'enseignement supérieur et se traduisent par des opportunités limitées pour les femmes sur le marché du travail.

Bien que la violence sexiste puisse toucher n'importe qui, n'importe où, certaines caractéristiques des femmes, telles que leurs préférences sexuelles, la présence d'un handicap ou leur origine ethnique, ainsi que certains facteurs contextuels, par exemple les crises humanitaires, dont les situations de conflit et d'après-conflit, peuvent accroître la vulnérabilité des femmes face à la violence.



Des chiffres alarmants

- 1 femme sur 3 dans le monde a subi des violences physiques et/ou sexuelles à un moment donné dans sa vie, le plus souvent de la part d'un partenaire intime.
- Chaque jour, 137 femmes sont tuées par un membre de leur famille.
- Moins de 40 pour cent des femmes qui subissent des violences demandent de l'aide sous une forme ou une autre.



Concepts clés

Violence basée sur le genre

La violence basée sur le genre (VBG), parfois aussi appelée violence sexiste, se réfère à l'ensemble des actes nuisibles, dirigés contre un individu ou un groupe d'individus en raison de leur identité de genre. Elle prend racine dans l'inégalité entre les sexes, l'abus de pouvoir et les normes néfastes. Cette expression est principalement utilisée pour souligner le fait que les déséquilibres de pouvoir, structurels, fondés sur le genre, placent les femmes et les filles dans une position leur faisant courir un plus grand risque d'être l'objet de multiples formes de violence. Et même si ce sont elles qui souffrent de façon disproportionnée de la VBG, elles ne sont pas les seules et les hommes et les garçons peuvent aussi en être la cible. L'expression est également parfois utilisée pour décrire la violence à l'encontre des populations LGBTQI+, s'agissant de la discrimination dont elles font l'objet, liée en particulier aux normes de masculinité/féminité et/ou de genre.

Violence à l'égard des femmes et des filles

La violence à l'égard des femmes et des filles se définit comme tout acte de violence basée sur le genre entraînant, ou pouvant entraîner, des souffrances ou des troubles physiques, sexuels ou mentaux. Cette définition inclut la menace de tels actes, la coercition ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée. De même, la violence à l'égard des femmes et des filles englobe, sans s'y limiter, la violence physique, sexuelle et psychologique intrafamiliale ou au sein de la communauté en général, et qui est perpétrée ou tolérée par l'État.

Consentement

Non signifie Non, et Oui signifie Oui. Le consentement est l'accord donné par une personne à une autre pour avoir des relations sexuelles ou pour se marier. Il doit être donné librement et expressément. Il n'est pas possible de parler de consentement lorsqu'une personne est sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool, ou est mineure. Le consentement est une décision unique, ce qui signifie que le consentement à un acte n'implique pas le consentement à d'autres actes, et il est réversible, ce qui signifie qu'il peut être retiré à tout moment.

Les lois sur la violence faite aux femmes et aux filles

Au moins 158 pays ont promulgué des lois sur la violence domestique et 141 disposent de lois sur le harcèlement sexuel au travail. Cependant, même lorsque de telles lois existent, cela ne signifie pas forcément qu'elles se conforment aux normes et recommandations internationales, ni qu'elles sont appliquées. En 2020, le Koweït et Madagascar ont introduit pour la première fois une législation spécifique et complète sur la violence conjugale.

En France

En 1980, le viol est devenu un crime passible de 15 à 20 ans d'emprisonnement. Le viol entre conjoints est reconnu par la jurisprudence à partir de 1990. La violence au sein du couple acquiert un statut particulier avec la loi du 22 juillet 1992, (nouvelle fenêtre) qui dispose que la qualité de conjoint ou de concubin de la victime constitue une circonstance aggravante des "atteintes à l'intégrité de la personne".

La loi du 26 mai 2004 relative au divorce introduit dans le code civil un dispositif permettant à la victime de violences de saisir le juge, avant même toute requête en divorce, pour organiser la résidence séparée du couple en bénéficiant d'une priorité à son maintien dans le domicile conjugal. Les lois sur la violence faite aux femmes et aux filles **La loi du 4 avril 2006** vise à améliorer la réponse pénale à ces violences au sein des couples. Elle généralise la circonstance aggravante résultant de la qualité de conjoint ou de partenaire de la victime, et crée une mesure d'éloignement du domicile du conjoint violent.

La loi du 9 juillet 2010 précise la circonstance aggravante et crée un **délit de harcèlement au sein du couple**. Elle autorise également l'expérimentation pour une durée de trois ans du **bracelet électronique** afin de maintenir à distance les ex-conjoints violents. Ce dispositif ne concerne que les auteurs de violences graves condamnés à au moins cinq ans de prison.



En 2013 est transposée dans le droit interne la **définition juridique de la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains**, adoptée le 16 mai 2005.

La France ratifie, le 4 juillet 2014, la **convention du Conseil de l'Europe** sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Premier instrument européen contraignant, elle définit et érige en infractions pénales les différentes formes de violence contre les femmes.

La loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique sanctionne sévèrement la pratique de la "vengeance pornographique" (revenge porn), qui consiste à diffuser des images à caractère sexuel sans le consentement de la personne concernée. L'auteur de cette infraction encourt une peine de deux ans d'emprisonnement et une amende pouvant aller jusqu'à 60 000 euros.

La loi du 27 février 2017 prévoit un allongement des délais de prescription à six ans pour les délits comme les violences par le conjoint, les agressions sexuelles autres que le viol (attouchements, baisers forcés, etc.), le harcèlement moral, les menaces de meurtre, de viol ou d'agression sexuelle. Les délais de prescription en matière de crime sont allongés à 20 ans pour les viols, les violences d'un conjoint ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente, les meurtres, les enlèvements et les séquestrations.

La loi du 3 août 2018 étend à 30 ans le délai de prescription des crimes sexuels commis sur des mineurs à partir de la majorité de la victime, renforce des dispositions du code pénal destinées à réprimer les infractions sexuelles sur les mineurs (nouvelle fenêtre) et crée une infraction d'outrage sexiste pour réprimer le harcèlement dit "de rue" et élargir la définition du harcèlement en ligne.

À la suite d'affaires pénales médiatisées dont les victimes étaient de petites filles, la **loi du 21 avril 2021** crée de **nouvelles infractions sexuelles** afin de protéger les mineurs des violences sexuelles et de l'inceste : le crime de viol sur mineur de moins de 15 ans ; le crime de viol incestueux sur mineur (de moins de 18 ans); le délit d'agression sexuelle sur mineur de moins de 15 ans ; le délit d'agression sexuelle incestueuse sur mineur (de moins de 18 ans). Par ailleurs, le texte **complète la définition du viol** en mentionnant les actes bucco-génitaux.

Quels sont les signes d'une relation abusive ?



Les personnes se trouvant dans une relation abusive peuvent :

Recevoir des messages de harcèlement de leur partenaire

- recevoir des textos ou des appels téléphoniques constamment lorsqu'elles ne sont pas ensemble
- vérifier fréquemment l'heure et communiquer l'endroit où elles se trouvent
- être soumises à des traitements humiliants et dévalorisants ou à un langage injurieux

Sembler avoir peur de leur partenaire ou être désireuses de lui plaire

- éviter les fréquentations, surtout avec les personnes du sexe opposé, et ne pas pouvoir rencontrer les membres de leur famille et leurs amis
- devoir expliquer ou trouver des excuses pour l'attitude possessive du partenaire, et toujours demander la permission de faire certaines choses
- paraître renfermées lorsque le partenaire arrive

Avoir peu ou pas d'accès au budget familial ou à la prise de décisions

- ne pas avoir de compte bancaire personnel, de carte de débit ou de crédit
- chaque euro dépensé est surveillé
- s'en remettre régulièrement aux choix du partenaire, avec peu ou aucun pouvoir de décision

Manifester des changements de personnalité, de comportement ou d'apparence physique

- se sentir déprimées et/ou anxieuses ou entretenir des idées suicidaires, et ressentir la haine ou la honte de soi
- subir des sautes d'humeur, telles que des pleurs ou des énervements soudains
- craindre d'être touchées et éviter les contacts visuels

Cesser de répondre à ses besoins mentaux, émotionnels, physiques et spirituels

- perdre tout intérêt pour les passe-temps, les activités et les exercices
- commencer à abuser de substances illicites ou de l'alcool
- subir un changement dans les habitudes de sommeil et d'appétit

[Article d'ONU Femmes](#)

Article

16 façons de lutter contre la culture du viol à lire [ici](#).

« Les garçons seront toujours des garçons. »

« Elle était soûle. »

« Les femmes disent "non", quand en fait elles veulent dire "oui". »

La culture du viol est omniprésente. Elle est ancrée dans notre façon de penser, de parler et de nous mouvoir dans le monde. Au-delà des différences propres à chaque contexte, la culture du viol est toujours enracinée dans les croyances patriarcales, le pouvoir et le contrôle.

La culture du viol est l'environnement social qui permet de normaliser et de justifier la violence sexuelle, alimentée par les inégalités persistantes entre les sexes et les attitudes à leur égard. La nommer est le premier pas à franchir pour la démanteler.

Nous pouvons chaque jour analyser nos comportements et nos croyances afin de déceler les préjugés qui permettent à la culture du viol de perdurer. Qu'il s'agisse des attitudes que nous avons à l'égard des identités de genre ou des politiques que nous soutenons dans nos collectivités, nous pouvons tous agir pour lutter contre la culture du viol.

Il faut le savoir... 35 % des femmes auront cette expérience





Les Libanais dépendent plus que jamais de l'aide alimentaire internationale

Le Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations Unies a annoncé vendredi qu'il renforçait à nouveau son aide au Liban. Le pays traverse l'une des pires crises économiques au monde, et plus de la moitié de la population libanaise dépend maintenant de l'aide pour se nourrir et assurer ses besoins essentiels.

La chute de la monnaie locale, la livre libanaise, qui bat des records à la baisse quotidiens, ravage le pouvoir d'achat de la population et provoque la hausse intenable des tarifs des denrées alimentaires.

Le prix d'un panier alimentaire minimum – un assortiment d'aliments de base par famille et par mois – a augmenté de plus de 1.700 % depuis octobre 2019. Signe de la détérioration des revenus des ménages, le salaire moyen au Liban ne permet plus désormais que de couvrir 24% des besoins alimentaires de base, contre 93% l'année dernière.

Les réfugiés syriens sont durement touchés

La crise économique au Liban touche durement les réfugiés syriens. La plupart vivent désormais dans une extrême pauvreté, contraints d'envoyer leurs enfants travailler, et de vendre des biens de première nécessité pour survivre.

Depuis le début de la crise économique au Liban, le PAM a rapidement étendu son aide dans le pays. L'agence onusienne soutient désormais 1 personne sur 3 au Liban en fournissant chaque mois une aide alimentaire ou en espèces à 1,7 million de réfugiés libanais et syriens. Le PAM est également l'épine dorsale des deux programmes de protection sociale du Liban, le Programme national de ciblage de la pauvreté et le Filet de sécurité sociale d'urgence, qui touchent plus de 1 million de Libanais.

Lire l'article complet [ici](#).

Le monde urbain serait-il misogyne? L'ONU préconise des villes plus sûres pour les femmes

Dans leur immense majorité, les femmes et les filles considèrent les villes comme dangereuses et inhospitalières. Un rapport de l'ONU publié cette semaine appelle à une refonte complète de la conception des villes et à une implication plus étroite des femmes dans la planification urbaine.

Elles ont beau représenter la moitié de la population, les femmes et les filles sont les mal aimées de l'urbanisme. Selon diverses enquêtes, environ 97% des femmes britanniques âgées de 18 à 24 ans se plaignent de subir des harcèlements sexuels dans les lieux publics. En Irlande, plus de la moitié des femmes interrogées confient qu'elles ne se sentent pas en sécurité dans les transports collectifs après la tombée de la nuit.

Autres reproche : le manque de mobilier urbain approprié. Un tiers des femmes de la planète déclarent ne pas avoir accès à des toilettes adéquates.

Le rapport intitulé « Concevoir des villes qui fonctionnent pour les femmes » se concentre sur quatre thèmes : la sûreté et la sécurité, la justice et l'équité, la santé et le bien-être et l'enrichissement et l'épanouissement.

Un manque de représentation dans la vie urbaine et dans les instances de décision

Le rapport couvre de nombreuses facettes de la conception de la ville, de l'éclairage public aux statues, révélant ainsi, par exemple, que seuls 3% des monuments dévolus à des figures historiques ou contemporaines représentent des femmes.

Les besoins et les aspirations des femmes sont examinés, de la sécurité à la discrimination fondée sur le sexe, en passant par le manque d'accès à une éducation de qualité et à des opportunités professionnelles. L'étude montre que les femmes sont sous-représentées dans les décisions clés qui conditionnent l'environnement futur de toute la population. Elles ne dirigent qu'un ministère de l'Environnement sur sept et se heurtent à des obstacles constants pour accéder à des domaines cruciaux tels que l'urbanisme, la construction et les postes de direction.

Lire l'article complet [ici](#).



Trouver des solutions adaptées aux besoins des femmes

Le rapport, qui a été élaboré par la société mondiale de conception et d'ingénierie Arup, l'Université de Liverpool et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), s'appuie sur les témoignages vécus de femmes du monde entier, ainsi que sur un examen approfondi des données disponibles.

L'accent est mis sur les solutions à l'usage des décideurs et sur la recherche des meilleurs moyens d'associer activement les femmes à chaque étape de la conception et de la planification urbaines, afin de s'assurer que les villes fonctionnent mieux pour elles et soient plus résilientes et inclusives.

Les recommandations concrètes incluent la formation de groupes de travail sur l'égalité des sexes dans l'environnement urbain, de programmes d'éducation et de développement ainsi que la création de plans d'action sur le design urbain.

La coopération entre les autorités municipales et d'autres participants, telles que les entreprises et les représentants de la société civile, est également érigée en facteur important de création d'espaces plus sûrs et équitables pour les femmes et les filles.



Les Libanais dépendent plus que jamais de l'aide alimentaire internationale

"Le leader de gauche a battu de justesse le président sortant, Jair Bolsonaro, et va vivre un troisième mandat à la tête du Brésil après la période 2003-2010.

Dans la nuit de Brasília, la capitale, les sympathisants de Jair Bolsonaro sont à genoux, priant, tête dans les mains, avec le maillot de l'équipe nationale de football, devenu un symbole du désormais ex-président, sur le dos. Mille kilomètres plus au sud, sur l'immense avenue Paulista, à São Paulo, ils sont des milliers à fêter le retour à la tête du pays de Luiz Inácio Lula da Silva, douze ans après la fin de son précédent mandat. "Une mer de rouge, la couleur du Parti des travailleurs (PT)", décrit la BBC.

"Notre engagement le plus urgent est d'éliminer à nouveau la faim", ajoute Lula, promettant de protéger l'Amazonie et déclarant : "Nous sommes un seul peuple." Il n'y a pas "deux Brésil", affirme-t-il.

L'écart entre les deux candidats lors de ce second tour a pourtant été le plus petit de l'histoire, indique The Rio Times : 50,89 % des voix pour Lula, 49,11 % pour Bolsonaro. Soit environ 2 millions de votes d'écart sur 120 millions de Brésiliens s'étant rendus aux urnes."

Lire l'article complet [ici](#).



Mondial-2022 : l'équipe nationale de football d'Australie interpelle le Qatar sur l'organisation

L'équipe nationale de football d'Australie est devenue jeudi 28 octobre la première formation qualifiée pour la compétition à critiquer ouvertement le Qatar pour le non respect des droits humains qui ont accompagné l'organisation de la Coupe du monde qui débutera le 20 novembre dans l'émirat.

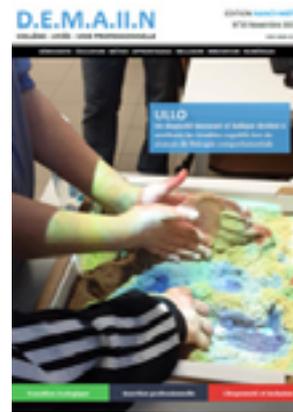




Septembre 2021



Octobre 2021



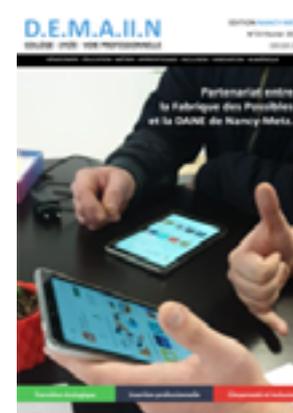
Novembre 2021



Décembre 2021



Janvier 2022



Février 2022



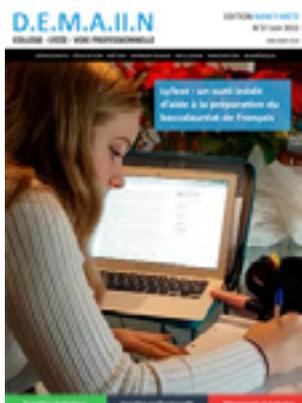
Mars 2022



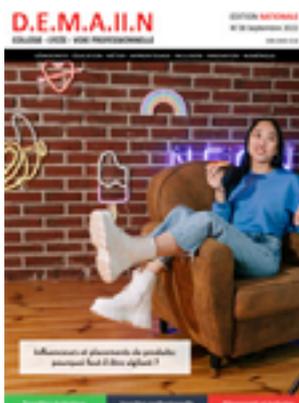
Avril 2022



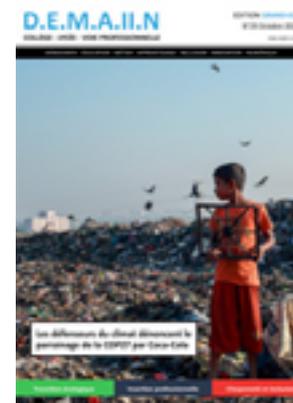
Mai 2022



Juin 2022



Septembre 2022



Octobre 2022

CLIQUEZ ICI POUR RECEVOIR D.E.M.A.II.N CHAQUE MOIS

WWW.EDITIONS-EPICURE.FR